

Démocratie

Organe du Parti Démocrate de l'Indépendance — 65, Bd Danton, Casablanca

Première Année N° 11

Lundi 18 Mars 1957

Prix : 30 fr.



Pourquoi cet air narquois de M. Ramadier ?
Est-ce à cause du pèlerinage de M. Bouabid à la rue de Rivoli ?

PARTI UNIQUE...

égale DICTATURE

Les événements... et les hommes

PROPOS D'AUTRUI

Le citoyen

Résistance et obéissance, voilà les deux vertus du citoyen. Par l'obéissance, il assure l'ordre ; par la résistance, il assure la liberté. Et il est bien clair que l'ordre et la liberté ne sont point séparables...

Donc, les deux termes, ordre et liberté, sont bien loin d'être opposés ; j'aime mieux dire qu'ils sont corrélatifs. La liberté ne va pas sans l'ordre ; l'ordre ne vaut rien sans la liberté.

Obéir en résistant, c'est tout le secret. Ce qui détruit l'obéissance est anarchie. Ce qui détruit la résistance est tyrannie... Dès qu'un pouvoir use de force pour tuer la critique, il est tyrannique. Voilà d'après quel citoyen raisonnable peut d'abord orienter ses réflexions...

Et voilà justement l'erreur doctrinale, qui est de croire que la liberté des opinions va contre l'obéissance. Je puis témoigner que c'est le contraire qui est vrai. Autant que j'ai pu voir, ceux qui respectent et qui approuvent obéissent mal. Et pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas le gouvernement d'eux-mêmes et que, par suite, ils sont très faibles contre leurs passions. L'arbitraire et la licence vont naturellement ensemble. Le droit est une pensée ; le droit délimité, donc accepté et refusé, par cette même force d'esprit qu'on nomme : volonté.

(ALLAIN).

L'URSS, LE PLUS GRAND PRODUCTEUR D'OR DU MONDE

L'U.R.S.S. devient une grande puissance aurifère. Elle mène la compétition avec l'Afrique du Sud, en la battant d'une tête. Il nous appartient d'indiquer avec précision le montant des ventes d'or soviétique aux nations occidentales. Le poids de l'or soviétique vendu l'année dernière atteint 4.800.000 onces (à l'once = 28 gr. 35) d'une valeur de 150 millions de dollars. C'est de loin la plus grosse quantité d'or que l'U.R.S.S. ait écoulée sur les marchés occidentaux en une seule année depuis la guerre.

Plus de la moitié de cet or soviétique a été écoulée sur le continent et principalement en Suisse à Zurich. D'autre part, une partie importante de cet or a pris finalement le chemin de Londres. Les ventes se sont développées le dernier trimestre. C'est à cette époque, en effet, que les difficultés russes avec la Pologne et la Hongrie ont amené les dirigeants du Kremlin à revaloriser leurs stocks de devises. Désormais l'U.R.S.S. est de loin le premier pays producteur d'or. Hors l'Union Soviétique, la vente de ce métal l'année dernière a atteint 28.100.000 onces d'or fin, soit une augmentation de 1.300 mille onces par rapport à l'année précédente. Le Commonwealth s'inscrit pour 81,5 % dans ce total. L'augmentation de la production en Afrique du Sud a été d'une année à l'autre de 1.890 mille onces ; la thésaurisation privée a porté sur 4 millions d'onces la France était la principale bénéficiaire de cette thésaurisation.

LE CONVENTION PEOPLE'S PARTY DU GHANA

DEVISE : Toujours en avant - jamais en arrière.

BUTS ET OBJECTIFS : Nationaux

1) Lutter sans relâche pour obtenir et maintenir l'indépendance pour le peuple de Ghana (Côte de l'Or) et ses chefs.

2) Servir en tant qu'avant-garde politique, consciente et ferme, afin d'abroger toutes les formes d'oppression et afin d'établir un gouvernement démocratique.

3) Assumer et maintenir l'unité totale du peuple des régions Sud, de l'Ashanti, des Territoires du Nord et des régions de Transvolta et Togoland.

4) Travailler pour et dans l'intérêt du mouvement syndical, et autres organisations alliées en étant une force politique ou autre en harmonie avec la constitution et les statuts du Parti.

5) Travailler à la reconstruction rapide d'une Côte de l'Or (Ghana) meilleure, dans laquelle le peuple et ses dirigeants auront le droit de vivre et de se gouverner comme un peuple libre.

6) Promouvoir l'émancipation politique, sociale et économique du peuple, plus particulièrement de tous ceux qui dépendent directement de leur travail manuel ou intellectuel, quant à leurs moyens d'existence. Internationaux

1) Travailler avec les autres mu-

vements nationalistes démocratiques et socialistes en Afrique et dans les autres continents, en vue d'abolir l'impérialisme, le colonialisme, le racisme, le « tribalisme » et toutes formes d'oppression nationale et raciale et d'inégalité économique parmi les nations, les races et les peuples, et soutenir toute action pour la paix mondiale.

2) Soutenir l'aspiration à la construction d'une Fédération de l'Afrique en encourageant à l'unité d'action les peuples d'Afrique et les originaires de l'Afrique.

GHANA REPUBLIQUE ?

Certains ont été étonnés de voir des timbres parus le jour de l'indépendance, imprimés à l'effigie du Docteur Nkrumah, Président du Conseil. Le Docteur Busia a même eu à une tentative de dictature de la part de son adversaire.

Il semble pourtant à peu près certain que le Président Nkrumah, « ait décidé d'abandonner » la direction du C.I.P., qu'il veuille faire de Ghana une république avant la fin de l'an 1957 et qu'il soit à l'occasion disposé à accepter la présidence de cette République.

Qui a raison, du Docteur Nkrumah, ou du Docteur Busia ?... L'avenir nous le fera savoir.

Les ressources minières du Sahara

Nous avons évoqué dans notre dernier numéro les problèmes que pose le Sahara. Plus que jamais, ces problèmes sont à l'ordre du jour. L'impérialisme s'attache désespérément à sauver ses privilèges et à maintenir sa domination sur cette partie du monde.

Cette obstination s'explique par la richesse des mines du Sahara.

Voici quelques précisions sur les ressources minières du Sahara, qui jettent la lumière sur les irraisonnables appétits colonialistes :

CHARBON : La Société des « Houillères du Sud Oranais » a produit 302.000 tonnes en 1955. Les réserves probables sont de l'ordre de 30 millions de tonnes. Le bassin des Ksi-Ksou, accessible au Méditerranée-Niger et qui se trouve à 50 km. au Sud-Ouest de Colomb-Béchar possède des réserves assez grosses : 35 millions de tonnes. On a en outre « repéré » : des gisements à 70 km. de Colomb-Béchar ; « Meserif Betchella » qui contiennent, dit-on des réserves de l'ordre de

150 millions de tonnes ; « Sfaia-Ab-dallah » Tindouf-Nord...

FER : On est au stade des recherches. Trois masses principales de fer ont été découvertes, dans notre Afrique-Afrique, au Djebel Ouyrat, la Société Mokhtar El Hadid a découvert 30 millions de tonnes. A 130 km. au Sud-Est de Tindouf on a repéré un gisement de 400 millions de tonnes à 56 % de fer ; les réserves totales représentent 4 milliards de tonnes. 500.000 tonnes dans la région de Colomb-Béchar sont sûres. 100 millions de tonnes de minerai d'une très bonne qualité chimique en Mauritanie, plus exactement à Forêt-Gouraud ; on envisage à l'heure actuelle une production de 4 millions de tonnes par an.

MANGANÈSE : A Zerga Toudia et à Maalek Nifou (à 42 km. au nord de Béchar) on a décelé des gisements de manganèse. Perspectives « prometteuses »...

Il en est de même du cuivre, de l'étain et du pétrole dont les gisements offrent d'immenses possibilités.

ANNONCES LEGALES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction Générale de la Sécurité Nationale

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le Directeur Général de la Sécurité Nationale recevra jusqu'au 30 mars 1957 à 12 heures (Service d'

Matériel), les offres pour la fourniture d'une machine à plastifier les cartes d'identité, cartes grises, etc.

Les offres, adressées sous pli scellé et cacheté, devront être accompagnées de toute la documentation afférente au matériel proposé.

Rabat, le 12 mars 1957

Signé : SEMARS

SITUATION PROVISOIRE

DE LA

BANQUE D'ÉTAT DU MAROC

AU 31 DÉCEMBRE 1956

ACTIF	
Encaisse-or	Frs : 8.198.967.361
Disponibilités à l'étranger	15.531.434.645
Portefeuille - Titres	817.256.775
Portefeuille - Effets	55.698.919.584
(y compris escomptes et rachats d'effets publics)	
Monnaies diverses	794.107.421
Correspondants hors du Maroc	2.509.757.018
Correspondants au Maroc	1.548.823.797
Comptes débiteurs et comptes spéciaux	32.419.366.930
(y compris avances sur effets publics)	
Gouvernement Marocain (Zone Sud)	15.000.000
Avances (Convention du 30 juin 1947)	2.800.000.000
Gouvernement Marocain (Zone Nord)	7.371.820
Immuables	100.000.000
Régime de Prévoyance du Personnel	1.806.312.557
Comptes d'ordre et divers	1.937.257.554

Frs : 124.184.575.522

PASSIF	
Capital	Frs : 46.200.000
Réserves	1.131.550.000
Billets de banque en circulation, francs	70.056.943.490
« « « hassani	67.716
Effets à payer	20.845.465
Comptes créditeurs et Comptes spéciaux	11.911.638.682
Trésor Public à Paris (Compte d'Opérations)	29.724.581.417
Gouvernement Marocain (Zone Sud)	3.452.547.125
« « (Zone Nord)	572.896.983
« « (Zone de Tanger)	379.828.056
Régime de Prévoyance du Personnel	1.802.932.461
Comptes d'ordre et divers	5.084.544.107

Frs : 124.184.575.522

Certifié conforme aux écritures
Le Directeur Général
de la Banque d'Etat du Maroc
Signé : Edmond SPITZER

Les événements... et les hommes

EDITORIAL

PELERINAGE A LA RUE DE RIVOLI

Depuis, que nous, avans, dans les colonnes de « Démocratie », dénoncé la carence du Gouvernement homogène, devant les graves difficultés sociales, il n'est plus question que de lutte contre le chômage. Des chiffres fabuleux sont jetés, brutalement et sans ménagement à la face des déshérités qui attendent désespérément un travail qui ne vient pas.

Au mois de janvier, lors de la discussion du budget de fonctionnement devant l'Assemblée Consultative, le Ministre de l'Economie Nationale, avait promis à l'honorable Assemblée de présenter au mois de février le budget d'équipement à sa sage réflexion. Nous sommes au mois de mars et le budget d'équipement que M. Bouabid a fixé à 40 milliards n'a pas encore été présenté à l'Assemblée Nationale Consultative.

Le Ministre de l'Economie Nationale a reconnu que les recettes qui doivent équilibrer les dépenses inscrites au budget d'équipement 1957 ne peuvent venir que de prêts ou d'aides que certaines « nations amies » voudraient bien nous consentir.

Comment peut-on honnêtement construire un budget d'équipement que les ressources nationales n'alimentent pas et qui dépend de problématiques promesses ? M. Bouabid ne reprochait-il pas injustement à son prédécesseur M' Abdekader Benjelloun d'avoir échafaudé simplement son budget sur du papier. Ce bon Benjelloun qui commettait le crime d'aller rue de Rivoli pour négocier des emprunts ! Ces visites sacrilèges, déclarait l'actuel responsable de l'économie marocaine, « je ne les ferai jamais ».

Or la presse et les communiqués officiels, nous apprennent que la délégation marocaine, qui a été précédée par le Président de l'Assemblée Consultative et dans l'attente de la visite du Ministre des Affaires Etrangères, entend parallèlement aux réunions du Comité de la Zone Franc, des négociations en vue de demander à la France de nous prêter quelques milliards que certains estiment à 23, pour financer le fonds de chômage dont on parle tant.

Les chômeurs marocains attendront que M. le Président Ramadier veuille bien penser à eux ! ! !

La « croisade d'amabilité » des voyageurs marocains n'a pas attendri le sceptique argentier français qui exige des garanties et des contre-parties.

Quelles garanties ?

D'abord les services de M. Ramadier voudraient fixer les affectations de l'argent prêté, ce qui veut dire que le budget d'équipement n'est plus du ressort du Gouvernement marocain, mais plutôt de la compétence des services de la rue de Rivoli.

Où est l'indépendance marocaine dans cette éventualité ?

Ensuite, les versements ne se feront pas d'une façon globale, mais plutôt mensuellement et après enquête sur nos capacités dépendantes et nos besoins.

Enfin une armée de contrôleurs viendra vérifier sur place si l'affectation a été respectée et l'argent prêté utilisé dans le cadre des accords passés.

Telles sont en gros les garanties chères au Président Ramadier et à son état-major.

Le Gouvernement français, lui, réclame des contre-parties politiques avant de dire à son Ministre des Finances d'ouvrir la bourse. Beaucoup de questions sont en litige entre Rabat et Paris. L'occasion est propice pour le régler à l'avantage de la France, pensent les habiles diplomates de la rue de Lille.

Ainsi pour l'affaire du rapt des leaders algériens, hôtes de S.M. le Sultan, on discutera à perte de vue de la nationalité de l'appareil arraisonné. Des projets, des contre-projets seront fournis de part et d'autre et, le temps aidant, on oubliera Ben Bella et ses compagnons.

Pour les frontières méridionales du Maroc, le Ministre des Affaires Etrangères, et à sa suite, les voyageurs de Paris font un repli stratégique maladroit et déclarent que le Maroc n'est pas expansionniste. On formera pour ce problème aussi, une Commission qui étudiera les frontières mouvantes quand le soleil du Sahara le permettra. Ce problème aussi attendra et on évitera ainsi de faire de la peine à Messieurs Armand, Labonne et à tous les grands organisateurs du Sahara « français ».

A ce rythme, on étudiera le problème de la présence de l'armée française sur notre sol national, la convention d'établissement et toutes les nombreuses questions qui sont encore en litige entre nous et la France. Il faudra peut-être attendre une autre génération pour que soit définitivement libérée la souveraineté marocaine.

La situation des négociateurs marocains en 1956 était plus favorable et plus solide que celle des négociateurs actuels. Le pèlerinage à la rue de Rivoli dans le contexte politique général présente équivalait à une visite à Canossa.

« DEMOCRATIE »

SCANDALE A CASABLANCA

LE CERCLE WIFAQ DEVIENT UN CASINO

A l'occasion de la fête du Pourim, il est de tradition chez certains concitoyens israéliites de se livrer aux jeux des cartes.

Des sommes fabuleuses, changent cette nuit-là de mains dans des tripots clandestins ou dans des réunions de famille.

La législation du Maroc est formelle, les jeux sont interdits sur le territoire de l'Empire Chérifien sauf dérogation spéciale, telle que la concession du Casino de Marrakech.

Or à la surprise générale, les services de la Préfecture de Casablanca viennent d'octroyer une Concession des Jeux, pour une nuit il est vrai, aux membres du Cercle Wifaq. Ceux-ci moyennant une somme de cinq mille francs qu'ils versent à certaines œuvres de bienfaisance pratiqueront les jeux de hasard librement dans

leur local à l'occasion de la fête du Pourim.

On nous apprend que le Comité du Wifaq n'ayant pas de compétence pour l'organisation des jeux vient de faire appel à un technicien à qui il a vendu le privilège de sa concession. Le nouveau bénéficiaire serait un certain M. Barchifone.

Naturellement les caisses du Wifaq, grâce à cette opération, vont acquérir des sommes rondellettes que la rumeur publique estime à plusieurs millions de francs.

Pourquoi cette dérogation à un principe du droit marocain ? Quelles sont les interventions occultes qui ont joué pour créer un précédent aussi fâcheux ?

La loi n'a de valeur que lorsqu'elle est appliquée à tous les citoyens. Les immunités et les exceptions sont un signe de favoritisme et de décadence.

DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE HESITATIONS ET INCOMPETENCES

La visite à Paris du Ministre de l'Economie Nationale a débuté sous de prometteuses auspices. Interrogé sur la position du Gouvernement marocain à l'égard du Marché Commun, le Ministre a répondu que le Maroc « n'avait aucune position à priori ».

Il est tout de même curieux qu'à l'heure où le responsable de l'Economie nationale se rend dans une capitale étrangère pour participer à une réunion des partenaires de la zone franc, il n'ait aucune opinion à priori sur un marché où la zone franc va se trouver engagée et donc partant tributaire. De l'exposé que lui fit M. Mille conseiller technique du Cabinet de M. Maurice Faure venu spécialement à Rabat pour exposer la position française dans le cadre du Marché Commun, notre Ministre a retenu que les adhérents du Marché Commun représentaient 80 % du commerce extérieur marocain.

En conclusion M. Bouabid déclara qu'il ne pouvait ignorer le

Marché-Commun. De propositions, de contre-propositions marocaines pas un mot dans cette déclaration faite au journal « Le Monde » en date du 12 mars 1957, depuis peut-être, M. le Ministre a eu le temps d'approfondir la question.

L'une des conséquences de cette politique de tergiversations, d'hésitations et de subtilités puériles est le grand marasme économique dont nous sommes actuellement victimes. Les investisseurs privés hésitent à collaborer à la relance économique du Maroc parce qu'il nous reprochent de n'avoir pas de doctrine économique bien définie.

Et la meilleure façon de convaincre les milieux financiers internationaux était pour M. Bouabid de dire clairement et sans subtilités inutiles, si oui ou non le Maroc a intérêt à adhérer au Marché Commun.

A quand une prise de position nette du Gouvernement de Rabat sur des problèmes importants tel que le Marché Commun ?

UN ABUS DE DROIT

LA DISSOLUTION DU COMITE DE LA COMMUNAUTE ISRAELITE DE CASABLANCA

Le Dahir qui organise les Communautés Israélites du 7 mai 1945 n'a pas été abrogé. Cette législation s'inspire de principes démocratiques. Elle applique le vote pour la désignation des membres du Comité de la Communauté.

Cette législation est en vigueur dans toutes les villes du Maroc, sauf à Casablanca qui a choisi des méthodes de gestion des intérêts de la Communauté qu'il est difficile de ne pas qualifier de totalitaires.

C'est ainsi qu'à la suite de coups de téléphone menaçants et mystérieux (les méthodes de Chicago sont en honneur au Maroc), sept des vingt membres de la Communauté donnèrent leur démission le 25 mai 1956.

Le 28 août 1956, le Gouverneur de la ville de Casablanca a convoqué le Comité légé-

ment constitué pour lui notifier que sa mission était terminée et que d'autres personnalités désignées et non plus élues étaient appelées à lui succéder.

Tous ces agissements sont faits au mépris de la loi et de l'équité, et la Communauté Israélite de Casablanca qui groupe 80.000 âmes est à présent dirigée par des personnes qui ne représentent qu'elles-mêmes et l'autorité qui les a désignées.

Il y a là un abus de pouvoir caractérisé, de l'autorité locale, qui par complaisance pour un certain parti politique, a violé la loi et usé des méthodes totalitaires les plus abjectes.

« Démocratie » s'élève contre ces méthodes et ouvrira une enquête sur cette grande affaire dans ses prochains numéros.

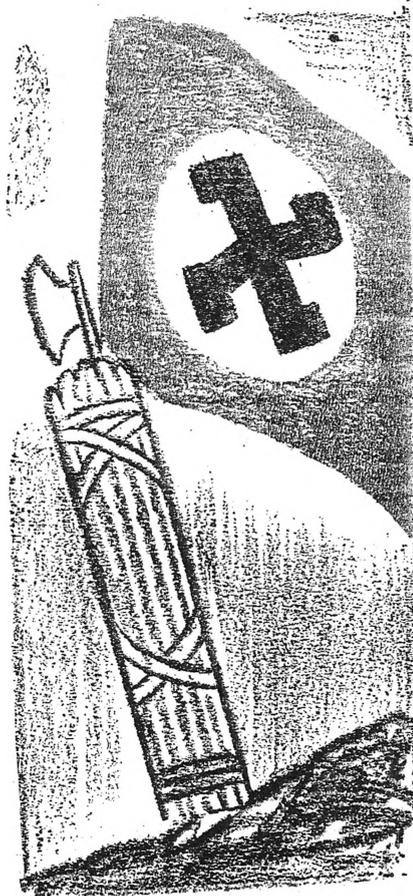
PARTI UNIQUE...

Perdue dans la nuit des temps à l'aurore du monde, une petite fille marche toute seule humant le vent et cueillant les fleurs qui lui plaisent sans faire de mal à personne. Cette petite fille s'appelle LIBERTÉ et elle possède la particularité d'être immortelle. Elle l'a d'ailleurs prouvé depuis, car le nombre de tentatives d'assassinat commises contre elle est incalculable. Parfois, il lui arrive de faire semblant d'être morte, mais inévitablement comme le Phénix, elle renaît de ses cendres.

L'ennemi personnel de la liberté est la dictature et son amie se nomme démocratie. La lutte entre l'ennemi et l'amie n'est autre que l'histoire du monde. Peu à peu, les données historiques se sont transformées et la lutte a pris le sens gigantesque de l'ultime confrontation. La Liberté doit en sortir encore une fois vainqueur mais à quel prix ? Il pleut du sang sur tout cela et de Budapest en Afrique du Sud, les innocents coupissent en prison. Sans cesse le martyrologue de la Démocratie s'allonge, chaque jour une innocente victime paye de sa vie l'inévitable tribut au choix qu'elle s'était donné : *La sauvegarde du respect de l'homme dans sa participation au bien de tous.* Il se agit trop long d'examiner les rouages du processus qui conduit de l'esclavage à la libération tout ou moins en ce qui concerne les temps anciens. Il est nécessaire de se borner au vingtième siècle, là encore le sens de l'utile s'impose au démocrate avec l'indispensable vigueur du danger qui frappe à la porte des paisibles. C'est être utile que de dénoncer là aussi que la passivité est une criminelle acceptation. Le passif est coupable du crime de non-dénonciation de malfaiteurs. Il ne s'agit pas, comme le soulignait Sartre dans sa lettre à Camus de tourner son fauteuil dans le sens de l'histoire. Partout dans le monde et peut-être aujourd'hui plus qu'hier, les hommes libres sont en danger de mort.

LA LONGUE LITANIE SANGLANTE DES MARTYRS ENCHAINÉS DRESSE VERS LEURS FRÈRES ENCORE LIBRES LA SUPPLICATION QUI MONTE AU TRAVERS DES CACHOTS DES DICTATURES.

Dans un remarquable article qu'il intitule « De



l'Arbitraire », Maurice Garçon écrit dans « Le Monde » que chaque fois que ceux qui gouvernent se sentent débordés, ils ont tendance à recourir à l'Arbitraire. Il y a là une évidence qui donne à réfléchir. Car enfin, qui porte la responsabilité de cet arbitraire ? Ceux qui y ont recours ? Oui, bien sûr, mais objectivement aussi tous ceux qui ont permis que ce recours soit possible. Il y a parfois une responsabilité commune entre le bourreau et la victime. Car enfin, la victime s'est mise dans une situation qui la désigne inévitable-

ment en tant que victime. C'est le problème du choix existentiel qui fait que nous choisissons de vivre en victime ou pour le moins de le devenir. La victime porte en elle la contradiction de son destin et de ses aspirations. Les insurgés de Budapest avaient choisi d'être martyrs et non pas victimes. Car, contrairement à ce que l'on pourrait penser, les dictatures ont peur des témoins et elles aiment les victimes dont elles se repaissent.

Le rôle des défenseurs de la Liberté est donc de se refuser à être des victimes.

LA DICTATURE EST BIOLOGIQUE

La dictature se veut biologique, car inévitablement elle se cherche des raisons. Le particularisme étrange de ceux qui érigent l'oppression en doctrine est de vouloir justifier leurs actes par des apparences de justifications qu'ils nomment raisons ou principe. Mais, là encore, il y a trahison, car on chercherait en vain l'exemple d'une dictature qui n'ait pas fait appel, tout au moins à son début, au mot Liberté pour parvenir à ses fins. Il s'agissait de la Liberté du plus petit nombre au détriment de la Liberté du plus grand nombre, car la Liberté, si elle est indivisible a une vocation universelle.

Les apprentis dictateurs sont de toutes sortes, ils trouvent leur genèse dans la Finance la soif du Pouvoir le Sadisme et la Cloriorie, leur soutien dans ce que l'homme contient de plus vil comme l'intérêt ou les faux honneurs. Au théâtre de la dictature, les acteurs sont des cabotins qui tirent les ficelles d'un public de pantins après avoir institué le spectacle payant et obligatoire. Seul la claque est rétribuée, ainsi d'ailleurs que la critique à gages, chargée de trouver des mots convaincants pour faire avaler la couleuvre de la médiocrité. La dictature est le triomphe des médiocres qui sentent le besoin de faire passer leur médiocrité pour du génie en ayant recours aux applaudissements organisés et obligatoires.

Leur théâtre est un sénacle illusoire où l'on entend le mot supériorité éclater en fanfare. La dictature fait constamment appel à la supériorité en tous genres. Supériorité raciale, historique, culturelle, etc... Les fondements de cette supériorité sont généralement puisés dans l'histoire des guerres qui furent de l'impérialisme ou du colonialisme pur et simple. Le sens de la grandeur tel que le conçoivent les dictateurs est toujours construit au détriment des autres peuples ou des autres races. La pathologie de la dictature passe souvent par l'ethnicité, rarement par la philosophie dont elle se metie comme d'un poison. Le recours à une justification philosophique dans le sens de l'histoire va rarement sans le rejet brutal d'une philosophie opposée ce qui est contraire à la philosophie elle-même qui se veut confrontation constructive. Il existe d'ailleurs au sein même de la Liberté le danger de ceux qui se croient supérieurs parce que plus que d'autres ils ont combattu pour cette liberté. Il y a là une contradiction profonde. La Liberté n'a pas d'autres raisons qu'elle-même et elle ne peut jamais servir de prétexte à justifier une supériorité qui est contraire à son propre principe qui est d'être égale pour tous. La Liberté à l'égard des hommes qui se veulent libres ne comporte que des devoirs, elle n'apporte aucun droit à ceux qui la choisissent, le fait qu'elle existe est la seule récompense à laquelle ses défenseurs peuvent prétendre. Etrangle au nom de la Liberté, c'est tuer la Liberté et là, unis dans le même crime, les blocs qui se veulent blocs se retrouvent unis dans la complicité tacite du colonialisme et du satellitisme imposé, l'oppression commence par les doctrines qui se refusent à être convaincantes en se contentant d'être impossibles à coup de canons ou de devises.

Les nations se doivent d'être des foyers de libertés individuelles transposant, à l'échelon international, la justification de leurs points de vue émanation de leur opinion publique et non pas l'optique de gouvernants plus ou moins mandatés. Les dictatures se refusent au parlementarisme actif et entendent avoir à leur disposition des chambres à gages bêtement satisfaites des déclarations des dictateurs qui n'admettent aucun contredit et aucune déviation à leur programme qui se veut tel pour justifier leur appétit conscient. Tout cela ne

peut exister qu'au détriment des libertés élémentaires qui voient les individus réduits au rang de machines enregistrees jusqu'au moment où les hommes ne peuvent plus accepter. Parmi les dictatures modernes il existe des néo-dictatures qui, sous le couvert d'aide financière, posent des préalables qui sont politiques. Là non plus, la Liberté, qui se veut solidaire dans son universalité, ne peut y



La Liberté éclairant le monde.

trouver son compte. Ce néo-dictatorat porte en germe la semence de l'oppression ouverte. Les tenants de la Liberté se doivent d'être vigilants devant cette forme camouflée du chantage aux besoins. C'est dans les pays qui ont fait que la dictature ou la néo-dictature trouvent leur terrain préparé pour leurs inhumaines semences. Si la dictature ne va pas sans parti unique, la néo-dictature ne va pas sans zone économique unifiée sous la roupe du plus fort en devises disponibles. Biologique dans ses fondements, la dictature prétend faire l'amour avec la peur des hommes qu'elle exploite. La régulation de l'individu en tant que tel entraîne à ce titre, la souffrance et l'exploitation des millions d'individus se retrouvant dans la collectivité des victimes de l'oppression. Au marché de l'idéal, les acheteurs des dictatures achètent n'importe quel prix une marchandise frelatée pour la lâcher en pâture à leur opinion publique. Il y a là une escroquerie criminelle que l'on ne décèle souvent que trop tard.

égale DICTATURE

LE PARTI UNIQUE

Nous avons signalé que le sens de la dictature est avant tout la négation de toute expression non-conformiste, la censure de toute critique justifiée ou constructive. La dictature s'approprie d'ailleurs, absolument tout, depuis la nomination des fonctionnaires de l'Etat, jusqu'au droit de parler au nom d'un peuple qu'elle maintient dans les chaînes. Il est donc inévitable que la dictature s'appuie sur un parti qui, après une prise de pouvoir plus ou moins légale, tend à s'imposer comme le parti unique, laissant parfois subsister ce qu'il est convenu d'appeler des indépendants qui ne le sont que de nom. C'est, par exemple, le cas des listes de sans-partis en démocratie au-delà du rideau de fer.

Le parti unique appuie son argumentation sur la justification des décisions prises en regard du système dictatorial dont il est le soutien. Même en son sein, le parti unique tend à anihiler toute velléité oppositionnelle par le spécieux argument de la cohésion interne nécessaire. Il se veut parti fort, soutien du régime et dépositaire des volontés populaires. Ce traficage de justification fait parfois un temps illusion et tout d'un coup éclate le non-résolu de cette volonté populaire dont on avait mésestimé la maturité réelle et la nécessité légale. Acculé, pris dans l'engrenage, le parti unique n'a plus d'autre solution que le recours à la force, ce qu'il fait sans hésiter pour sauver la Patrie en danger par le fait « d'une minorité de factieux qui mentent au peuple ». En réalité, le peuple fait corps avec ces « factieux » qui sont ses représentants mandatés. Désespéré, aux abois, le parti unique ira jusqu'à la totale oppression, les prisons seront pleines et le trop plein des prisons s'envira vers les chemins cahotant des pelotons d'exécutions ou des fours crématoires. La tolérance d'une seule oppression est la route la plus sûre vers le parti unique et sa caravane de meurtres politiques, de tortures illégales et de camps de travail obligatoire. Et les responsables des massacres s'en iront aux assises internationales, (comme les représentants de l'Afrique du Sud pour ne citer que ceux-là), parler de la Liberté opprimée dans telle autre contrée du globe. La parabole de la paille et de la poutre est en politique internationale une quotidienne réalité qui cherche à masquer une absence de principes par des déclarations de principes tout aussi vides de valeur concrète.

Tromper le sens de l'histoire et la réalité historique est monnaie courante et nul ne veut y faillir. Il est aussi ridicule d'accuser les Allemands de sauvagerie que de vanter le caractère bénéfique de la prise de position antisémite du parti-national socialiste. Les Hitlériens sont une chose et le peuple allemand en est une autre ; que le peuple allemand ait été responsable dans une certaine mesure d'avoir consenti à la dictature hitlérienne, c'est un fait non moins certain, mais il serait absurde de lui en faire supporter in aeternum la responsabilité comme un péché original indélébile et ineffaçable. Bien que l'adage dise : « les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent », IL SERAIT PLUS EXACT D'affIRMER QUE LES PEUPLES ONT LA LIBERTÉ QUAND ILS LA MÉRITENT, c'est un correctif qui paraît aujourd'hui plus exact, car il permet de mieux dégager l'engrenage mensonger qui veut que l'histoire soit inéluctable. Le destin de l'homme qui tend vers la Liberté est lui inéluctable, et les partis uniques l'apprennent tôt ou tard à leurs dépens. Ils le savent tellement bien qu'ils cherchent à prendre en main, non seulement tout l'appareil policier et répressif, MAIS ENCORE A EMBRIGADER POUR LES BESOINS DE LA CAUSE, LA JUSTICE ET L'EDUCATION, CETTE ENTREPRISE REDOUTABLE D'HIBERNATION DE LA PENSEE CRITIQUE LORSQU'ELLE EST ENTRE LES MAINS DE CEUX QUI CONSIDERENT L'EDUCATION DANS LE SENS DE L'ENDOCTRINEMENT.

Souvent le Parti Unique se sert d'un pantin dont d'autres moins en vue dirigent la vaine hésitation. Un des éléments types du parti unique est souvent la contradiction des prises de positions verbales et leurs transpositions dans les faits.

L'HOMOGENEITE FACTICE DE LA DOCTRINE ENGENDRE, A PLUS OU MOINS LONGUE ECHEANCE, LE PARTI UNIQUE, LE SALUT UNIQUE, LA

PRESSE UNIQUE ET LA VENTE AUX ENCHERES INTERNATIONALES DE LA LIBERTÉ NATIONALE QUI COMMENCE A ETRE EN DANGER DE MORT DES QUE LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE EST INTERIEUREMENT REMISE EN QUESTION.

Sous l'occupation hitlérienne, un professeur de philosophie de l'Université d'Heidelberg avait déclaré à un de ses amis :

— Ils en ont de la chance ces Juifs d'être libres de porter l'Etoile Jaune.

L'humour de cette citation est sans doute un peu noir, mais enfin, il y a effectivement une part

NATIONALISME ET DEMOCRATIE

On a prétendu, en se servant de l'exemple de la République Romaine, que la dictature pouvait avoir dans la raison d'Etat ses passagères raisons. Cette prétention tend à tronquer le sens exact de la dictature romaine. Le dictateur romain était choisi en vertu d'un choix populaire et se voyait confier pour un temps parfaitement limité la gestion de la République de Rome. Même dictateur, certaines décisions devaient avoir l'approbation du Sénat. Ce dictateur n'était guère autre chose qu'un Président du Conseil muni de pouvoirs spéciaux afin de faire face à une situation critique déterminée. Ce « dictateur » ne s'appuyait pas sur un parti, mais sur les représentants du peuple de toutes tendances qui siégeaient au Sénat. Garantie de l'intégrité nationale et romaine, la République, qui était tout de même esclavagiste, avait aussi recours à la dictature collégiale où l'on voyait siéger côte à côte les pires ennemis, mutuels garants de toute idée de pouvoir personnel.

Le vingtième siècle brandit à tour de bras la somptueuse idée de la nécessité nationale pour porter atteinte aux droits les plus élémentaires de l'individu. C'est là une supercherie sans fondement, car la Liberté n'est pas marchandage. Si certaines situations exigent du citoyen des devoirs, la nation qui doit représenter l'expression majoritaire des citoyens ne peut en aucun cas avoir des besoins qui soient contradictoires avec les aspirations des individus épris de justice. Il doit y avoir communion d'idées entre la nation et le peuple. Si une opposition se fait sentir entre le gouvernement et le peuple, c'est le gouvernement qui en est responsable pour avoir trahi les aspirations fondamentales de ceux qu'il est censé représenter. Dans ce cas, il n'y a pas de compromis possible, le gouvernement doit se démettre et faire place à de nouveaux ministres représentant la nécessité imposée de la volonté populaire.

On cherchera à objecter que le peuple n'est pas toujours maître de ses réflexes, qu'il peut se tromper, que ses jugements ne sont pas toujours exacts, ou fondés par manque d'information ou par manque de maturité politique. Il est certain que l'apprentissage de la démocratie ne se fait pas du jour au lendemain, qu'elle ne se fait pas sans heurts, ni sans soubresauts. C'est alors le rôle des démocrates et des individus libres de faire comprendre au peuple, par le raisonnement et non par la force, où se trouvent ses intérêts. De toute façon, on peut tromper un peuple une fois, on ne le trompera pas deux fois. C'est un des avantages du système parlementaire qui permet au peuple d'être juge en dernière instance. C'est dans ce cadre que s'inscrit également la nécessité pour les partis politiques de penser, au cours de la législature, aux prochaines élections, qui permettront de voir si oui ou non le peuple leur conserve sa confiance.

de vérité oppositionnelle au régime au cœur de cette boutade. Les victimes des partis uniques sont des porteurs d'étoiles jaunes et il est vrai qu'il vaut mieux être du côté des innocents que du côté des bourreaux. Il est vrai que les innocents sont les victimes sacrifiées d'avance sur les autels des dictatures, mais si risque il y a, il vaut la peine d'être couru. Conscience tranquille vaut mieux que poches pleines, c'est un conseil que certains apprentis-dictateurs qui, quelque part dans le monde, préparent leur prise de pouvoir définitive, feraient bien de méditer. La conscience tranquille des peuples, c'est l'obtention de la Liberté, Nationale d'abord et indissolublement liée à celle-ci la Liberté Individuelle, parfaitement incompatible avec le totalitarisme de l'unicité partisane.

Il y aurait beaucoup à dire sur le fonctionnement des institutions parlementaires et le jeu de la démocratie. Il n'est pas impossible que nous y revenions. Mais aujourd'hui, notre étude veut seulement montrer les dangers inéluctables que fait courir à une jeune nation, le système arbitrairement instauré d'une dictature qui n'ose pas encore dire son nom.

IL FAUT MOINS DE PRISONS ET D'AVANTAGE DE PAIN

Il faut que tous les individus d'un pays, sans distinction de sexe, puissent faire leur apprentissage politique et cela librement, afin d'exprimer par le suffrage universel le sens de leur choix et à qui ils entendent confier la responsabilité de leur gouvernement. Le sens de la démocratie n'est pas un sens unique, il est, il doit être confrontations et synthèses lorsque des aspects positifs s'affrontent. Dans ce siècle où des innocents crient au secours, la nuit de l'obscurantisme totalitaire se doit de faire place à une aurore vraiment démocratique et humaine. C'est dans ce cadre que chacun devra donner la somme de son expérience propre afin que la collectivité des nations en profite. Les hommes libres se feront alors respecter et la force de respect fera tomber les barrières qui subsistent encore, maintenant des hommes prisonniers. Le Guatemala, la guerre d'Algérie et Budapest sont des épreuves que l'on peut éviter pour peu que, dans le sens de la Démocratie retrouvée, il ne se trouve plus personne pour accepter que les innocents payent pour ces bons apôtres qui cachent leurs habits de bourreaux sous la démagogie et le verbiage insolent.

« JE NE PENSE PAS DU TOUT COMME VOUS, MAIS JE SUIS PRET A ME FAIRE TUER POUR QUE VOUS AYIEZ LE DROIT D'EXPRIMER VOTRE OPINION ».

Le jour où tous les hommes auront compris la grandeur de cette phrase prononcée par un philosophe du XVIIIème siècle, il y aura un grand pas de fait pour le bonheur des hommes et ce jour-là la Liberté ne sera pas prête à être écartelée pour le viol des apprentis-dictateurs, qu'ils soient d'opérette ou non.

« Démocratie »

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs d'avoir dû reporter à la semaine prochaine la suite de l'étude de Mohamed Aziz LAHBABI :
« DU CLOS A L'OUVERT »

Lisez « AR - RAI AL - AMM »

Le quotidien de langue arabe le mieux informé

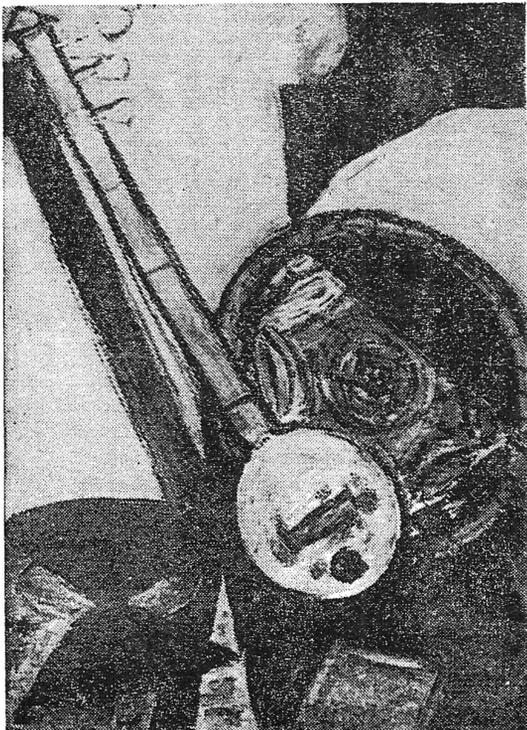


BENANNI : La rue ensoleillée

En guise d'introduction à la connaissance de nos jeunes talents nationaux, il est à faire une remarque d'importance. Il convient tout d'abord de rappeler ce fait capital que longtemps soumis à la contrainte de répéter indéfiniment les leçons du passé, selon des règles immuables savamment établies, l'artiste marocain, après avoir épuisé toutes les ressources de son répertoire, avait fini par y consommer son propre épuisement.

En effet, la chaleur de l'enthousiasme devait lui faire totalement défaut, étant donné son emprisonnement dans ses formules étroites dites traditionnelles dont il était à craindre, à juste raison, que l'aboutissement fut la dégénérescence. Cette sclérose qui serait plus effrayante encore si elle était consciente et organisée, l'entretenait en fait dans une atmosphère d'euphorie opiacée qui noyait son instinct créateur dans un monde d'illusions et de cérémonies verbeuses et opaques qui ajoutaient à sa « lymphatie ».

Est-ce à dire que notre Art, dans son origine, sa vive intervention, son naturel, le grand élan de son cœur, la vérité parfaite contenue dans ses diverses manifestations, doive pour autant, être considéré désormais comme une « vieilleries inutile » qui appelle de la part de notre génération cette désaffection ou cette indifférence quasi totales affichées à son égard ? Non, ce ne serait ni juste ni digne. Mais, par ailleurs, qui donc s'est jamais soucié de nous en faire connaître les trésors, et apprécier la haute valeur... En tout cas le problème se pose et il importe de l'examiner à la lumière



SEGHINI : Nature morte au guimber

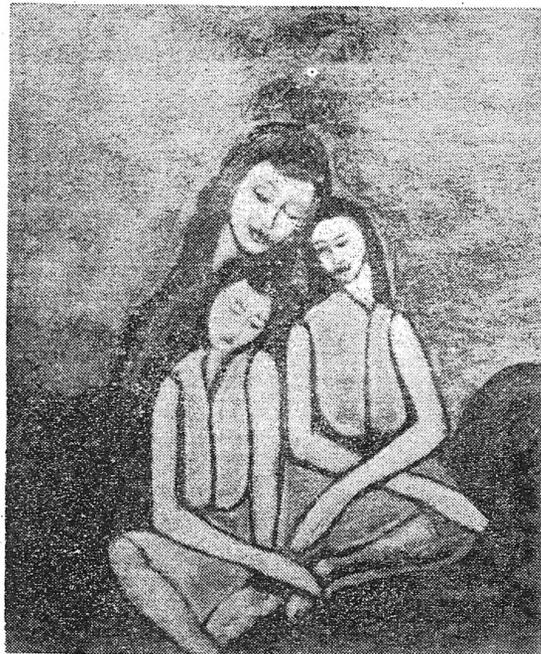
LA VOCATION

re du déroulement des faits historiques qui ont marqué notre pays depuis quelques décades.

De la conjoncture de ces faits, il résulte que des bouleversements extraordinaires et de tous ordres, politique, social, économique, ont par voie de conséquence, déterminé en nous, psychologiquement, des remous qui ne sont pas restés à leur tour sans avoir une certaine répercussion sur la physiologie de notre goût. Comment donc avons nous réagi dans les sources vives qui constituent notre personnalité artistique établie devant cette délectable agression de conceptions, de formes, de volumes, et de techniques nouvelles ?

Pour ma part, je pense que notre premier mouvement fut dans cet entrecroisement un mouvement d'instinct libérateur, ce militant énergique pour la permanence de la vie, bousculant ainsi l'immobilisme auquel nous faisons allusion tout à l'heure, et qui se traduit par un splendide renversement des forces en présence.

Cette phase de la lutte passée, l'artiste s'installe désormais dans son destin de militant irréductible et prend ainsi progressivement conscience de sa personnalité en puissance. En fonction de l'épreuve vécue, il décide tout d'abord de ne plus continuer à se cantonner dans le rôle de machine à calquer les leçons du passé, encore qu'il faille les conserver celles-ci étant les sources de notre génie.



BELKAÏNA : La veuve aux enfants

Qu'il nous souvienne de ce désert dans lequel se trouverent les maîtres Romains qui perdirent ou ne surent pas conserver les modèles de Pompéi.

Cette simple leçon vaut que nous restions les gardiens vigilants des œuvres de notre passé dont le vocabulaire a été vérifié et les titres de gloires nombreux et authentiques (ce double prestige de l'histoire et de la beauté sont magnifiquement illustrés par les frères KADIRI de Fès).

Revenons donc à ce phénomène nouveau qui a consisté en l'ouverture de notre pays au monde extérieur et dont nous voyons les artistes préoccupés. Qu'il s'agisse de poésie, de littérature, de musique de folklore ou de peinture, la même activité intellectuelle et artistique trouve un terrain propice à son éclosion.

Il reste maintenant à souhaiter que dans un MAROC libre et indépendant, il se constitue cette société humaine à laquelle nous aspirons de toutes nos forces, la femme devant y jouer le rôle important qui lui revient. Il est des présences, n'est-ce pas ?...



OUARDIGHI

Nous occupant ici crois que le fait a été jeunes talents qui ont fois de propos délibérément, au dehors, l'ens

Bien entendu, les varier d'un sujet à l'au

Mais personnellement mes très sir non seulement réussir d'avoir entrepris, nous se situe précisément de vers une œuvre, laquelle son apparence physique étendue psychologique virer aux mystères de l'

Ainsi, dans l'ense trouverons réunies, des du cœur jointes à celle que vous serez égale ces d'élire l'alliance he

Pour passer à l'ar pas ici de disséquer ir serait inopportun pour faille nous entendre sur

Celui que nous vo les définitions classiqu vrai dire ne nous ont j pour nous, consiste, p des grossièretés de la éminemment supérieur affreuses insanités qu

Cordonnateur d't de compréhension enti son but est aussi de des sentiments serva outre moyen, LA CAL Ces critères étab devant être l'une des thème éducatif généro conduire, son rôle partion générale.

Le problème est pas à ces considérati sible, nous dirons que par l'expérience, le re

... ET

N DE L'ART



ure morte à la cruche

particulièrement de peinture, je généralement enregistré par nos éme souvent d'instinct, quelques acun selon ses moyens naturel de leurs préoccupations.

gements, les préférences, peuvent nous l'admettons volontiers.

ne veux leur adresser ici et un- et et vives félicitations d'avoir su ire dans l'ensemble mais surtout nant qu'en matière d'art la vérité si souffle de vie qui passe à tra- s devient accessible d'abord dans is dans sa logique interne, son x permettant ainsi de nous entrou- s reconnaissant à ses fruits.

que nous vous présentons, nous aires de l'intelligence, des œuvres la main. Nous sommes persuadé e heureux de pouvoir saluer en de la vie.

pe critique, notre ambition n'étant duellement chaque œuvre, ce qui début, il semble qu'auparavant il ins de l'art, son but, sa portée, etc.

pposons pouvant différer de toutes e nous connaissons, lesquelles, à e satisfais entièrement, l'art donc e moins à nous élever au-dessus and il ne se propose pas le but e débarrasser cette même vie des olent son cours.

ie entre deux pôles, instrument ommes et par-delà les frontiè es, er l'interpénétration des idées et ssi plus efficacement que tout E LA PAIX.

il besoin de le proposer com- e osantes prédominant dans le sys- ymologiquement, éduquer étart nc indispensable dans la forma-

ars plus complexe et ne se limi a ais pour le circonscrire au pos- u'une valeur n'a pas été vérifiée de la liberté de pensée nous fait

le devoir de veiller à la conser- vation de cette faculté inalié- nable de pouvoir vérifier le contenu d'un tel enseignement ou tel autre pour le déclarer valable.

En la matière, on ne tarirait pas à citer des exemples. A ce propos, il ne serait sans doute pas vain que nous ayions un musée d'Art qui serait constitué par des œuvres ac- quises sous forme d'achats, de prêts, de dons ou legs reflé- tant les chapitres les plus in- téressants de l'histoire gé- nérale de l'art dans le monde.

Ceci dit veuillez maintenant admirer avec nous les œuvres et leur accorder toute votre attention. Ne voulant à des- sein par analyser immédia- tement, nous en parlerons plus loin, dites-nous vous-même vos impressions...

Maintenant, dégageons si vous le voulez bien la philo- sophie générale de cette exposition. Amateurs épris d'art qu'est-ce qui vous frappe le plus ? Y a-t-il une dominante qui se dégage à votre avis de l'ensemble des œuvres ? Si oui, quelle est-elle ? Ne serait-ce pas tout d'abord cette frai- cheur et cette naïveté active qui sont les privilèges de toute jeunesse saine et laborieuse ? Peut-être, car l'âge des expo- sants varie entre 16 et 35 ans. Etudiants pour la plupart ils n'ont pas encore pu se dégager des influences reçues pour se forger une personnalité artistique d'incte et produire en conséquence de l'établissement de cette personnalité. Mais que l'on se rassure « quiconque porte en son cœur une cathé- drale à bâtir est déjà vainqueur ». Ici un minaret, là une synagogue, ailleurs simplement l'homme. Autant d'objets variés autant d'amour, mais toujours une présence, source de création.

Mais pouvons-nous d'ores et déjà, selon la marque des influences reçues, les classer en groupes ? Certainement car dans ce confluent, symbole de notre unité territoriale, qui réunit pour la première fois les artistes du Nord et ceux du Sud du Maroc, il y a deux tendances bien nettes qui se ren- contrent laissant transpirer d'une part la manière sévillane et madrilène, d'autre part l'école des Beaux-Arts de Paris.

Ici une double révélation : les ponts semblent pétris d'am- bre et la Seine danse à un rythme où courent des ondula- tions d'arabesques bercées par les carillons en sourdine des clochers de Saint-Pierre de Montmartre.

Dans la pénombre veloutée d'un soir qui se courbe en un mouvement de révérence, les réverbères se concertent avant de reprendre la relève du jour. Une constatation d'ordre gé- néral, c'est qu'à quelque groupe qu'ils appartiennent tous nos exposants sont d'excellents coloristes.

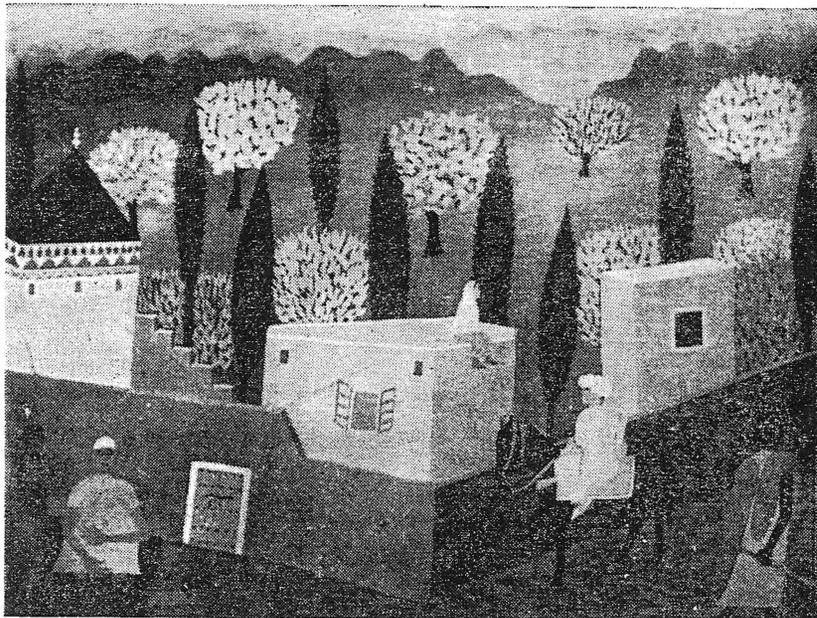
Les « orientaux » qui s'inspirent de la plus pure tradition de la Perse du XVIème siècle nous ont conquis par leur finesse, il y a aussi une manière « d'indépendants » représentée dans l'œuvre d'un Drissi par exemple.

Les classiques sont également représentés et à titre d'exemple nous citerons un Rassam, les décorateurs par un Arama. « A pleines dents » est de plein pied dans le sur- réalisme où il semble trouver sa prédilection.

Belkahya, figuratif, se situe avec une faculté d'univer- salité qui nous le fait retrouver avec une égale aisance aussi bien dans le Fayoum du deuxième millénaire égyptien que dans les fresques de la basilique supérieure peinte à Assise (Italie) par le grand Giotto. Un peu plus tard, le voici encore, et jusqu'au cou, cette fois, dans un Modigliani. Examinons ce phénomène qui déborde avec une vitalité inouïe les cadres stricts de l'histoire nationale et le mystère qui entoure son œuvre s'évanouit dès que l'on s'est rendu compte que l'auteur se passionne pour l'étude de la femme, SOURCE D'INSPIRA- TION ET DE BEAUTE DE TOUJOURS.

L'académisme dans lequel un Bennani pourrait sembler se complaire à première vue est en train de subir des trans- formations dans le sens d'une création de plus en plus origi- nale, ce qui dénote chez ce dernier un regain que nous sommes heureux de saluer, et qui prélude à une recherche plus attendrie dans le domaine social.

Après ce tour d'horizon forcément bref, nous concluons



MOHAMMED BEN ALLAL : Sanctuaire près de Marrakech

en constatant qu'à travers la limpide transparence de ces jeunes natures pleines de promesses, l'âme marocaine a parfaitement su s'accomoder d'esthétiques nouvelles tout en restant absolument authentique.

Il en résulte que les peuples peuvent parfaitement recevoir des agressions qui sont ici aimables et nécessaires puis- qu'il s'agit d'art, et qu'elles respectent toutes les souve- rainetés.

A ce titre, elles sont et resteront toujours les bienvenues. Que les apports reçus, nous l'avons également constaté et qui ont contribué à élargir les horizons de la création ne nous ont pas fait abdiquer au contraire, nos caractères propres que nous devons à l'hérédité et au milieu. Que les fruits d'efforts soutenus et accumulés durant des siècles se conti- nuent et qu'ils soient nos meilleurs ambassadeurs dans le monde de la culture et de la civilisation.

Kamel ZEBDI



MAURICE ARAMA : Le Café de la Place

LES CONSEQUENCES AU MAROC

Le Droit de Vivre

Je suis employé en qualité de chauffeur à la Société des Autobus de Taza depuis le 1er octobre 1956.

J'ai été recruté par cette Société par l'intermédiaire du Bureau de Placement de notre ville et grâce à l'appui de Son Excellence le Pacha qui connaissait parfaitement la situation dans laquelle se trouvait ma famille.

Nous sommes en effet VINGT-DEUX PERSONNES à la maison, dont SEPT ENFANTS à l'école et CINQ autres EN BAS AGE, et mon père et moi sommes seuls à travailler pour subvenir aux besoins de tout ce monde.

La façon dont j'ai été engagé n'a pas fait plaisir à tout le monde, et celui qui fut particulièrement touché n'est autre qu'un certain OULD TAHRIA, qui est chargé du personnel.

N'est-ce pas la fin de tout en effet, si l'on recrute des employés en s'adressant au Bureau de Placement ?

Où est-il le bon temps où le futur employé devait venir baiser les mains de son futur employeur, puis celles du chef du personnel, du sous-chef, etc... ?

Où est-il le bon temps où la mère, la femme ou la sœur du futur employé devait aller supplier les femmes, sœurs ou mères des futurs employeurs, en leur apportant à l'occasion un cadeau, pour obtenir que l'on examine favorablement la candidature de leur fils, frère ou mari ?

Puisqu'il semble que je n'aie pas voulu me plier à ces coutumes, il était bon que mes employeurs me fassent comprendre l'étendue de mes torts.

Du 1er octobre 1956 au 15 janvier 1957, j'ai travaillé en moyenne 14 heures par jour.

Je crois utile de préciser que j'ai fait maintes réclamations, mais que notre Secrétaire Syndical, en réponse à ces réclamations s'est contenté de me faire payer SIX CENTS FRANCS par mois de coïssation.

La question de mes heures supplémentaires ne fut réglée ni en octobre, ni en novembre, ni en décembre 1956... Elle ne le fut pas plus en janvier 1957, car les années se suivent et se ressemblent.

Vint le 27 février 1957 Djilali Ould Tahria m'avisa que je suis licencié pour avoir fait démarrer brutalement un car, et le délégué syndical, Abdallah, approuve sa décision, jubillant totalement que son rôle est justement d'empêcher les décisions arbitraires et injustes.

En ayant référé à l'Union Locale des Syndicats, celle-ci et le Syndicat des transports interviennent pour faire invalider cette décision. Résultat : Djilali Ould Tahria me confirme mon licenciement qu'approuve notre délégué syndical !

Mais, direz-vous probablement, vous qui me lisez, pourquoi ce délégué agit-il contrairement au rôle qui est le sien ?

Notre délégué au lieu de se confirmer dans son rôle de syndicaliste, traite tous les problèmes à travers l'optique de son parti. Etant du Parti Démocrate de l'Indépendance je ne mérite pas d'être défendu par lui.

La justice et le pain au Maroc ne sont accessibles qu'à ceux qui ont une certaine couleur politique.

Mohammed MERZOUK
Taza

NON ! à la dictature

Après une lutte haute et acharnée, les Marocains, et à leur tête leur souverain légitime S. M. Mohammed V, ont reconquis au prix de grands sacrifices, l'indépendance longtemps espérée de leur patrie. Une année vient de s'écouler après la reconnaissance de cette indépendance. Mais, qu'attendaient-ils de cette indépendance ? Certes, le fruit de cette lutte aurait dû être pour eux une vie paisible et prospère, la garantie des libertés publiques et individuelles.

Non ! ce fut malheureusement le contraire ! Chaque jour nous apporte les raisons les plus nettes de désespérer... Ici des ardens patriotes tombent sous les coups de feu de lâches criminels, d'autres sont enlevés pour être torturés et incarcérés dans les camps d'internement ; là notre « Police Spéciale » arrête les grands patriotes sous prétexte d'avoir porté les armes sans autorisations, ailleurs nos compatriotes s'exposent au pillage, aux incendies et aux destructions, d'autres sont jetés en prison pour avoir lu ou correspondu avec quelques journaux tel qu'« Al-Raf Al-Amm » pour exemple, etc... ! Ce régime s'appelle la dictature.

On veut détruire par tous les moyens le Parti Démocrate de l'Indépendance !

Cessez ces lâches agissements dignes de l'ancien régime. Ni l'assassinat du martyr, Abdalwahid Larraqi — que Dieu ait son âme — ni la torture et l'incarcération d'Abdellah Reddad, ni l'enlèvement de Brahim El Wazzani, n'ont pu porter atteinte au moral des démocrates ou décourager les camarades du P.D.I. Au contraire cela ne fait que renforcer et consolider l'attachement et la confiance des Marocains à l'héroïque Parti Démocrate de l'Indépendance. On n'a jamais vu un « pédésiste » changer de parti pour avoir été torturé ou incarcéré.

N'ayant donc réussi ni par les moyens politiques ni par la violence, nos adversaires politiques ont dû chercher une autre issue et un autre moyen pour en sortir. Une seule chance leur reste : « Mettre fin aux libertés de presse et de publication ». Belle idée !

Un quotidien du matin en langue arabe se hâte donc dans son n° 2457 d'attaquer violemment notre camarade Skalli pour s'être rendu au Tafilalet afin de suivre les événements. Ce journal pousse son ignominie plus loin encore ; le voilà qui demande le rétablissement de la censure sur la presse marocaine. Cela m'attriste et me révolte.

Savez-vous pourquoi ? Cela me rappelle la lutte entreprise jadis par Juin et Guillaume contre les journaux nationaux.

Quel but suivent les tenants de cette politique ? Extirper les démocrates ? Empêcher le peuple d'exprimer ses vérités ? Etouffer les vérités ?

Chers compatriotes ! N'oubliez pas que le P.D. est dans l'opposition, la noble position ! Sachez que « Démocratie » étant l'organe de ce même parti a pour mission de défendre les libertés du

peuple, et ses droits ! « Démocratie » est toujours prête à dire « Non ! à la dictature », à attaquer les méfaits et à applaudir les bienfaits du gouvernement « homogène ». Elle a choisi pour tâche de faire triompher la vérité — « Démocratie » accepte tous les sacrifices — pour la victoire de ses idées.

Cessez donc cette lutte vaine contre le Parti Démocrate de l'Indépendance. Il marchera droit dans son chemin et rien ne l'arrêtera !

Enfin à toi, glorieuse « Démocratie » d'avancer toujours d'un même pas victorieux, car le peuple est la qui te soutient et qui t'encourage.

Abdelwahid IDRISSE
Fes

TOUT MOGADOR EN EMOI

Notre ville a été au cours de cette semaine le théâtre d'un drame poignant qui a bouleversé toute la population...

Il s'agit d'une jeune fille de 18 ans, fréquentant l'école, qui voudrait bâtir son bonheur de ses propres mains. Elle avait choisi elle-même l'homme dont elle voulait faire le compagnon de son existence, mais ses parents qui en furent avisés s'y opposèrent.

Ils n'acceptèrent pas sa décision et voulurent l'empêcher de réaliser son rêve par tous les moyens.

L'élu de cette jeune femme est instituteur de profession. Il avait demandé plusieurs fois sa main mais son père rejetait ces demandes.

Après deux longues années de patience, notre concitoyenne voulut à tout prix se marier avec son « choisi » ; elle attendait impatiemment l'occasion. Elle était prête à tous les sacrifices pour réaliser son rêve.

Un beau lundi, alors qu'elle n'était qu'avec sa sœur à la maison et qu'il pleuvait, elle profita de la situation pour aller attendre son prince charmant devant l'école...

Une plainte fut alors portée contre l'instituteur. Toute la ville suivait avec émotion le procès qui faisait l'objet de conversations de tout le monde. On attendait le prononcé du verdict... Chacun des deux héros disait qu'il préférerait la mort à la séparation...

Au cours du jugement, l'instituteur fut condamné à une peine de 1 à 5 ans de prison avec sursis et à 50.000 francs d'amende. La jeune fille s'éleva contre ce verdict luttant pour sa libération et réclamant son droit d'épouser celui qu'elle aime. Elle fut courageuse et obstinée.

Elle triompha finalement et les parents acceptèrent sous la seule condition que le mari

ge n'aurait lieu qu'après la fin des études de leur fille.

Ainsi ces deux fiancés auront le grand privilège d'être les premiers à se marier selon leur volonté cela leur a coûté une succession de procès et d'ennuis, mais c'est un triomphe pour la libération de la femme.

Cependant, c'est avec beaucoup de peine que notre jeunesse a enregistré l'attitude de quelques personnes antiprogressistes au cours de cette affaire. Elles signèrent des pétitions demandant la condamnation de l'instituteur, prétendant que leurs filles suivraient le même exemple. Elles ne voulaient à aucun prix voir notre héroïne à l'école, parce qu'elle était d'après elles un mauvais exemple pour leurs enfants. Elles menaçaient de retirer leurs filles au cas où elle continuerait ses études.

Il est temps que nos parents comprennent que nous ne pouvons pas continuer à nous marier selon les anciennes traditions. La femme comme l'homme doivent se connaître avant de se marier, se fréquenter, s'estimer, s'apprécier. Les mariages qui se font entre époux qui ne se connaissent pas réussissent difficilement et sont souvent l'objet de disputes et de discorde.

Notre sainte religion est formelle, elle autorise l'homme à connaître sa future femme avant la cérémonie des fiançailles. La femme doit aussi jouir du même droit.

La libération de la femme marocaine n'est pas une chose facile. Elle rencontrera beaucoup d'opposants, qui par ignorance, qui par intérêt l'empêcheront de se réaliser. A nous, jeunes marocains d'apporter notre soutien désintéressé et pur à notre sœur marocaine pour l'aider à reconquérir sa dignité de citoyenne

AROUDI MOHAMED
Mogador

Les Juifs Marocains dans le Maroc Indépendant

Il serait vain d'affirmer que les Juifs Marocains, en général, aient pris une part active au mouvement nationaliste marocain, pour la reconquête de l'Indépendance du Pays.

Comme on ne saurait soutenir raisonnablement le contraire, il semble plus intéressant de rechercher et d'étudier les raisons qui ont pu faire hésiter la majorité des Juifs Marocains à mener une lutte plus active, de concert avec leurs concitoyens musulmans, pour la libération de la Nation.

De ce comportement du Juif Marocain, on pouvait trouver une justification dans le fait qu'avant l'indépendance, et pour différentes raisons, il ne se considérait pas comme un véritable citoyen marocain, jouissant des mêmes droits que le citoyen musulman.

Le citoyen musulman pouvait rétorquer, de son côté, que ses droits du temps du protectorat étaient inexistantes, mais il reste qu'entre deux éléments d'une même population marocaine des différences subsistaient.

Pour ne citer que quelques exemples qui différencient le Juif Marocain du Musulman Marocain, on peut affirmer que le premier n'avait pas accès à la magistrature (statut personnel mis à part). Lorsqu'il représentait ses concitoyens dans une Chambre de Commerce, une Commission Municipale, ou même au sein du Conseil du Gouvernement, il ne le faisait qu'en tant que représentant des Israélites Marocains et non d'une entité marocaine.

On peut trouver un autre exemple dans le fait de l'application du Statut des Juifs de 1941 d'inspiration vichyste, qui avait fait une véritable discrimination entre deux des éléments d'une même population marocaine.

D'autre part, l'Israélite Marocain, éloigné de la politique, comme des partis nationalistes marocains, avait trop le complexe de se croire étranger pour mener avec le même état d'esprit que le citoyen Musulman Marocain, l'action politique.

Pour ceux qui sont au courant depuis ses débuts de l'action nationaliste marocaine, il n'y a jamais eu de doute dans l'esprit des chefs nationalistes marocains. Le Juif Marocain avait sa place au Maroc au même titre que le citoyen musulman.

Il serait toutefois inutile de nier qu'il régnait un doute angoissant dans l'esprit du Juif Marocain, et ce doute pouvait, à la rigueur, justifier son abstention, lui faisant craindre de paraître comme une sorte d'intrus dans des questions dont il ne cessait de se demander si elles le regardaient, ou non.

Par ailleurs, les Comités de Communautés Israélites du Maroc qui étaient les dirigeants spirituels des populations israélites, ne surent jamais aborder avec courage et clairvoyance ces problèmes pour aiguiller les Israélites Marocains dans la voie de l'action nationaliste marocaine.

Voici donc quelques raisons, ou qui semblent telles, (il en reste sans doute beaucoup d'autres à élucider) qui peuvent justifier l'attitude quelque peu amorphe de l'élément israélite marocain, au regard d'une action qui aurait dû être celle de tous les citoyens marocains, sans exception.

Aujourd'hui, il est indubitable que depuis la proclamation de l'Indépendance du Maroc, et les déclarations de notre bien aimé Souverain S.M. Mohammed V, comme celles des chefs politiques en sont un test solennel, ce doute qui hantait la vie des Juifs Marocains s'est totalement dissipé.

Les Juifs Marocains se trouvent confirmés dans

leur droit à la citoyenneté marocaine. Ils jouissent des mêmes droits et assument les mêmes devoirs que tous autres citoyens marocains, sans aucune discrimination.

De fait, ce complexe qui, à tort ou à raison, ne cessait de hanter le Juif Marocain, ayant disparu, il ne peut plus y avoir aucune raison valable pour que cet élément intéressant ne se fonde entièrement dans la Nation marocaine en regardant comme son devoir essentiel de servir aussi largement que possible la cause de la Patrie marocaine.

Cet élément israélite marocain doit donc s'engager courageusement et avec une confiance totale, dans le Maroc nouveau y apporter une contribution efficace et fructueuse pour le bien de tous.

D'essence foncièrement démocratique, le Juif Marocain trouvera son plein épanouissement au sein du parti politique marocain qui répond le mieux à ses conceptions et à ses aspirations. Il y pourra donner libre cours à ses idées et activités pour que la nation marocaine accède, un jour proche à une ère de bonheur et de prospérité.

Les Comités de Communautés Israélites du Maroc qui ont à se reprocher une certaine inertie en matière de politique marocaine, n'ont plus aucune raison aujourd'hui pour ne pas tracer à leurs corrélignonnaires les voies à suivre.

Les Juifs Marocains seront dignes des droits qui leur ont été reconnus dans la mesure où ils s'emploieront à remplir tous leurs devoirs de citoyens marocains, sans la moindre défaillance et sans oublier que le Maroc traverse encore une période de transition difficile à surmonter et où les devoirs comptent pour plus que les droits.

Albert SAMOUN

PITIÉ POUR LES PAUVRES !

S'il est un spectacle douloureux, déchirant et qui colle à la chair comme la glue et au souvenir comme un outrage, c'est bien celui des mendians de Casablanca, qui errent, tous les jeudis, dans la rue de Strasbourg, la plus importante artère du commerce de gros de tout le Maroc.

Quelque insensible que vous puissiez être, — et tout le monde est plus ou moins insensible, — vous ne pouvez approcher cette masse humaine écrasée par la résignation, minée par la faim, accablée par les maladies, sans frissonner dans le plus profond de votre être, sans avoir honte de votre quiétude, de votre estomac plein, de votre cigarette inutile, de vos vêtements, de votre santé.

Cette misère ambulante vous coudoie, vous frôle, vous cerne, vous devance, vous suit. Elle est partout à la fois, le même jour, aux mêmes heures, sur le même lieu. Elle se déplace en grappes, en paquets, en files intermittentes, en colonnes interminables.

C'est la misère de tous les jours, de toute la ville, qui se donne rendez-vous une fois par semaine ; qui se groupe, s'accumule, s'agglomère, qui se libère de ses taudis, le jeudi, jour-de-la-misère-collective.

Elle coule, cette misérable humanité, frémissante de détresse, le regard terne, la main tendue et la bouche pleine de bénédictions.

Elle se traîne, et on la traîne, cette misère, hétéroclite, sordide, lamentable, faite de femmes les bêtes sur le sein, de vieillards, d'enfants, affublée de cécité, de paralysie, de plaies, de poux... Elle erre, écrasée de sa propre misère, écrasée par la vie, écrasée par les hommes, écrasée par le destin. Elle erre, des heures et des heures, en quête du franc qui s'ajoute au franc pour devenir un maigre morceau de pain.

Qui n'a vu, le jeudi, ce spectacle doublement humiliant, et pour celui qui implore et pour celui que donne ?

Nous savons que la misère est grande au Maroc qu'elle est particulièrement visible dans

les grands centres et en premier lieu, à Casablanca.

Nous savons que tous les pays ont leurs pauvres ; que de tous temps il y eut des misérables. Le Coran, la Bible, les Evangiles et même les moralistes, les écrivains... en parlent. La peinture aussi en a tiré parti. Nous savons, nous savons...

Mais ici, c'est spécial, c'est particulier, c'est atrocement spectaculaire. Cette procession hebdomadaire, cette fantasmagorie hallucinante qu'on dirait échappée de l'Apocalypse, est un témoignage flagrant de notre indifférence, une accusation cinglante contre notre système social.

Certes, commerçants, boutiquiers, simples passants, font toujours le geste charitable qui s'impose. Certes, le Marocain est généreux et ne refuse jamais son obole, même par les temps de crise actuels. Certes, le jeudi est un jour relativement heureux pour ces pauvres. Mais là n'est pas la question.

Il ne s'agit pas de donner un franc ou un peu plus, à chaque main qui se tend. Il ne s'agit pas d'éloigner les quémandeurs pour une semaine. Il ne s'agit pas de se mettre ainsi en paix avec sa conscience, et sa religion. Il ne s'agit pas de palliatifs et tout secours particulier est un palliatif. La solution n'est pas là.

Le problème est plus grave. La solution n'incombe pas à la générosité publique, elle appartient au pays, à la nation, aux municipalités, c'est-à-dire au Gouvernement. Oui, AU GOUVERNEMENT.

Non que nous ayons honte de nos pauvres ? Nous les aimons, nous les secourons, mais nous avons honte des pouvoirs publics qui les ignorent, qui veulent les ignorer, mais nous avons honte des étrangers de passage, à qui l'on donne ce spectacle qui dégrade tout, le Maroc.

N'avons-nous pas vu des caméras, des appareils photographiques braqués sur ces hordes qui font couleur locale ? Nous aurions voulu interdire ces indiscretes images. Mais de quel

droit ? Et à quoi cela servirait-il ? L'étranger a vu, a retenu, a jugé, même quand il a eu le tact ou la discrétion de ne pas filmer.

Il nous apparaît donc urgent que le Gouvernement prenne ce problème en main, ce problème à la fois social et humain et dont la résolution est un devoir primordial et élémentaire.

Soupes populaires, distributions de vêtements, un peu d'argent par semaine et l'on reclasse et l'on rend dignes tous ces parias qui sont nos frères et que le sort accable. N'est-ce pas les accabler davantage que de les laisser croupir dans leur dégradante misère ?

Nous pressons le Gouvernement, nous l'adjurons de sortir de son indifférence. Qu'en ne nous rétorque pas : « les caisses de l'Etat sont vides ». Elles sont vides pour bien d'autres besoins aussi. Et pourtant on trouve l'argent pour ces autres besoins. Peu ou beaucoup, peu importe. On le trouve.

Alors ?...

Voudrait-on que nous pensions que le problème des pauvres est secondaire ou qu'il ne présente aucun intérêt, aux yeux du Gouvernement ?

Ce serait à désespérer de tout !...

Abou AMAL.

« Démocratie »

Directeur : Mohammed CHERKAOUI
65, Boulevard Danton - Casablanca
— Téléphone : 587-85 et la suite —
Adr. Tél. : Démocratie Casablanca

ABONNEMENTS :

1 an	1.500 fr.
6 mois	750 fr.
3 mois	400 fr.

C.C.P. Rabat 883-83

Imprimerie AMAL, 65, Bd Danton

Lettre ouverte

aux Docteurs de la Loi Islamique

Les jeunes filles du Maroc moderne, tout en exprimant leur confiance dans votre haute compétence et leur respect pour les choses sacrées de l'Islam, souhaiterait vous demander quelques éclaircissements sur des sujets qui les préoccupent. Elles espèrent que les réponses seront inspirées par l'Islam dans toute sa vérité et sa pureté et non par des restrictions de rites ou les opinions des savants rétrogrades.

Bien sûr, l'Islam est la religion de la vérité et non des traditions ataviques et illusives. Il marche avec les temps et s'adapte aux nécessités de la civilisation moderne.

Il serait donc malhonnête de le confondre avec la stagnation et la stérilité qui ont marqué le monde musulman, pendant les derniers siècles, et dont les causes proviennent sûrement de la dissolution de la personnalité du musulman, de sa faiblesse devant les manœuvres et les complots des adversaires de l'Islam.

Mais la responsabilité de faire connaître l'Islam ne vous incombe-t-elle pas, docteurs de la loi, et n'est-ce pas à vous aussi de guider notre génération qui au milieu de ces courants contradictoires se trouve désorientée.

Il est heureux que notre peuple se caractérise par l'unité dans la religion : il se trouve que les sectes religieuses qui ont entravé l'évolution d'autres nations n'ont pas eut d'influence dans notre pays. Il est cependant de votre devoir de guider nos pays — franchement et sans aucune hypocrisie — car tel est le rôle des véritables docteurs de la loi.

Voici les questions que nous

nous permettons de vous poser :

Si l'Islam, comme vous dites, a institué une constitution des droits de la femme pour toutes les époques et toutes les sociétés et l'a placée sur un plan social très élevé, faisant d'elle l'égal de l'homme, pourquoi donc sur les points qui vont suivre, constate-t-on une discrimination entre l'homme et la femme et une situation privilégiée de l'homme.

1°) Pourquoi, en droit musulman le témoignage de la femme ne compte-t-il que pour moitié par rapport à celui de l'homme, et dans certains cas est-il nul et non avenu ?

2°) Pourquoi la femme musulmane n'a-t-elle pas occupé de charges ministérielles ou juridiques importantes à travers l'histoire, si ce n'est certaines responsabilités limitées et minimes qui ne furent peut-être même pas l'objet d'une législation ? Cela malgré l'existence à différentes époques de femmes très cultivées dans la littérature, la jurisprudence et les autres sciences. L'Islam octroie-t-il ce droit aux hommes seuls, alors que les peuples de civilisation moderne ont donné à la femme l'exercice de grandes responsabilités ce qui a fait profiter grandement la civi-

lisation son action créatrice ?

3°) Pourquoi l'Islam n'a-t-il pas autorisé la femme à assister aux manifestations religieuses au même titre que l'homme dont la présence est nécessaire et non celle de la femme ?

4°) Pourquoi le père, ou le tuteur a-t-il le droit absolu de marier sa fille ou sa pupille avec qui il veut sans la consulter ou tenir compte de son opinion, alors qu'il n'a point ce droit à l'égard de son fils. Pourquoi ce droit octroyé au père n'est-il pas octroyé à la mère ?

5°) Pourquoi lorsque la femme, devenue veuve ou divorcée et ayant le droit de se marier sans aucune autorisation préalable, doit-elle se faire représenter par un homme dans l'acte de mariage ?

6°) Pourquoi l'Islam donne-t-il à l'homme seul le droit de répudier sa femme, et prive-t-il la femme de ce droit alors que le maintien de l'équilibre social exige que les droits de la femme et de l'homme soient égaux. ? Constatons, que le droit qu'à l'homme seul de divorcer le pousse parfois à tyranniser la femme.

7°) Pourquoi insulte-t-on la dignité de la femme par le hadith : « Les femmes sont peu religieuses et peu intelligentes ». Cette conception est-elle islamique ? Si c'est vrai, comment l'Islam peut-il expliquer une telle position ?

8°) Pourquoi l'Islam n'autorise-t-il pas la femme à voyager

seule, sans un contrôleur sûr. (C'est une accusation formelle à sa pureté. Cela ne peut que diminuer la confiance qu'elle peut avoir en elle-même), alors que l'homme peut aller seul n'importe où, et même dans des lieux douteux.

Pourquoi donc cette discrimination ?

Certains gouvernements à régime musulman ont même poussé à la plaisanterie jusqu'à défendre aux femmes d'aller dans des missions culturelles à l'étranger.

Ces questions que nous posons aux docteurs de la loi islamique n'ont pas pour but une critique systématique de la législation musulmane mais plutôt le désir d'en comprendre mieux les fondements.

Nous restons étonnées et perplexes, nous femmes musulmanes, devant ces discriminations que nous venons de signaler.

La propagande malveillante des étrangers à l'égard de notre religion ne vient-elle pas de ce qu'ils pensent que la femme en droit musulman n'est qu'un instrument de jouissance ? Cela nous révolte.

Nous penseurs musulmans, voudrions mobiliser leur énergie, pour éclairer le monde sur la situation de la femme musulmane et chasser des esprits la propagande néfaste que certains ennemis de notre religion entretiennent ?

Nous ne demandons qu'à apprendre.

MARIA

REVUE DE LA PRESSE

LA POLITIQUE DE CHERTE EXIGE LA HAUSSE DES SALAIRES DES OUVRIERS, ECRIT « AR RAI AL-AMM » (P.D.I.) :

« Avec l'abrogation de la convention anglo-marocaine conclue en 1856, le Maroc s'est libéré des entraves qui lui furent imposées par le chapitre 7 de la dite convention. Le Maroc a retrouvé ainsi sa liberté douanière. Il lui est devenu possible d'élever les redevances douanières sur les importations étrangères.

« Les experts en finances au Maroc estiment que ce dernier obtiendra de cette mesure six milliards de francs qui viendront s'ajouter aux recettes de la Trésorerie marocaine.

« Il va de soi que les charges de la Trésorerie en seront allégées. Mais d'où la Trésorerie obtiendra-t-elle en réalité ces sommes ?

« L'augmentation des redevances douanières entraînera la hausse des tarifs des importations et partant, ce sera le consommateur marocain qui déboursera les six milliards que récupérera le Trésor...

« Il convient de ne pas perdre de vue que le niveau de vie s'est élevé au Maroc de 3,277 sur l'an dernier. Tel a été le résultat de la hausse des tarifs du sucre et de l'essence et ceux de l'élévation de la taxe sur les transactions. Il se confirme que ce niveau bondira de nouveau à la suite de la révision des redevances qui seront imposées aux importations

qui comportent des denrées nécessaires et vitales...

« Il est logique aujourd'hui, les prix s'étant élevés, que la révision des salaires soit nécessaire et obligatoire.

« Nous avons toujours demandé à la classe ouvrière de consentir des sacrifices ; certains lui ont reproché la faiblesse de la production.

« Mais la classe ouvrière n'a épargné aucun effort pour offrir ces sacrifices dans leur plénitude ; la production a augmenté d'une manière effective.

« C'est pourquoi, il est devenu du devoir du Gouvernement d'octroyer à cette dernière des salaires en proportion de ses besoins pour la mettre en mesure d'élever son pouvoir d'achat et de faire face aux charges de la vie sans aucun mécontentement ».

A UN CORRESPONDANT ANONYME QUI LUI DEMANDE :

« POURQUOI ECRIVEZ-VOUS ? « AR RAI AL-AMM » (P.D.I.) REPOND :

« ...Nous n'écrivons pas cher lecteur, pour les responsables dont nous n'attendons pas qu'ils dévient leur conduite personnelle. Nous écrivons en réalité pour le peuple et peu nous importe que les responsables accordent ou non de l'importance à ce que nous écrivons. Rassurez-

le peuple est vigilant et sa vigilance se développe de jour en jour.

« Notre confiance dans le peuple, l'éveil de celui-ci, sa bonne compréhension des affaires son notre unique arme dans le combat que nous menons, non pas en notre faveur, mais en faveur du peuple ; et ce, dans le but de garantir aux générations actuelles et futures, une vie meilleure.

« Quant aux sujets que nous traitons, ils ne sont que des sujets vitaux qui préoccupent actuellement la pensée de la Nation. Nous voulons, à travers ces sujets, garantir plus de sécurité, de justice, de liberté de presse pour un peuple entier. Nous désirons que tous les partisans de notre parti, les adversaires, les citoyens, les étrangers et tous ceux qui cohabitent sur notre territoire jouissent de cela.

« Nous voulons protéger le peuple de la tyrannie des administrateurs, de la concussion. Ce n'est pas par haine ou par irritation que nous faisons des reproches à un responsable, nous ne les faisons que si celui-ci renie le peuple, rejette les principes de ce peuple, dilapide les deniers ou vit dans l'opulence, alors que le peuple subit la famine et les privations...

« Le peuple est le seul qui souffre de cette situation critique et si les responsables n'ont pas pitié de sa pauvreté, serions-nous blâmables si nos conseils et nos orientations n'ont pas eu d'influence sur eux ?... »

ALGERIE : Vers une solution négociée ?

Vaut-on renoncer, enfin, à la politique du pire ? La force va-t-elle céder devant le droit, la violence devant la justice ? Vaut-on reconnaître, enfin, la nécessité de parler politique à la nation algérienne ? S'achemine-t-on, en France, vers une juste compréhension du drame algérien ?

La semaine écoulée, en effet, a vu s'échafauder divers projets de résolution politique. Sans doute, qu'il s'agisse du projet Hersant (partage de l'Algérie), ou du statut élaboré par le groupe des Indépendants (décentralisation des pouvoirs et organisation de quatre régions), a-t-on à faire à des statuts octroyés, donc inacceptables pour le belligérant adverse, et contraires à l'esprit même de la négociation ; sans doute ces propositions révèlent-elles une mentalité colonialiste (l'esclave reçoit ce que le bon vouloir du maître lui octroie), et méconnaissent-elles les données véritables du problème ; conçues dans l'intemporalité abstraite de consciences parlementaires mystifiées, elles demeurent inadéquates, et sans portée ; mais leur existence même est significative : elle manifeste l'impatience de nombreux parlementaires à sortir de l'enlèvement actuel de l'affaire algérienne, elle traduit leur malaise devant l'évidence de l'échec militaire français en Algérie, elle constitue une tentative, si maladroite soit-elle, de substituer, à l'imbécillité tragique de la violence, l'ébauche d'un règlement politique. L'immobilisme est déprécié ? C'est tant mieux, mais insuffisant : l'époque des statuts octroyés est morte ; les Algériens ne combattent pas pour que des députés français leur accordent une réglementation française, revue et corrigée peut-être, mais qui maintiendra leur fondamentale dépendance. Penser politique, c'est juste ; mais penser politique-intérieure-française, c'est aberrant. S'en tenir à l'élaboration unilatérale d'un statut, c'est courir à un échec certain, et rendre inévitable l'emploi de la force : les Algériens le refusant, il faudra bien le leur imposer. Le règlement de la question algérienne ne peut être que l'œuvre commune des Algériens et des Français, il implique une négociation à termes égaux ; seule une négociation véritable — c'est-à-dire, par définition, bilatérale — peut résoudre le conflit actuel.

Il n'y a pas, en effet, d'autre issue. La preuve est faite que ni les représailles militaires, ni les tortures policières ne viendront à bout de la résistance algérienne. Une poignée de rebelles ? Alors, ces six cent mille hommes tenus en échec ? Qui donc oserait prétendre encore que l'Algérie unanime ne revendique pas le droit de vivre ? Les ralliements ? Des montages pour les photographes. Le vrai, c'est qu'un peuple opprimé s'est révolté contre ses oppresseurs, et lutte pour s'affranchir ; le vrai, c'est que le temps travaille pour lui, et contre nous. Contre nous en Algérie d'abord, car si quelque chose peut-être sauvé là-bas, c'est maintenant, aujourd'hui, en négociant ; demain il sera trop tard, demain ce sera l'insurrection générale d'un peuple qui ne demande qu'à se battre et l'affrontement suprême. Croyez-vous qu'alors la France se maintiendra quand même au Maroc, en Tunisie ? Ce qui se joue en Algérie, c'est, bien sûr, le sort de la France en Afrique du Nord, et l'existence même de la IV^{ème} République en France. Le complot d'Alger, qui groupe, selon les révélations de Kovacs, de haut fonctionnaires, des députés, un ancien gouverneur de l'Algérie, des généraux, vous paraît inoffensif ? — Du pourrissement de la guerre d'Algérie naissent, chaque jour, des dangers de plus en plus graves ; en négociant, peut-être la France pourra-t-elle les désamorcer.

Cette négociation, m'objectez-vous, humilierait la France : « Quoi, céder à la violence ? » — Certes, car cette violence est d'abord la nôtre ; de ces massacres, de cette révolte, la France porte l'entière responsabilité, et nous tous — dans la mesure où nous avons accepté, par notre silence, qu'un peuple soit exploité par des hommes que nous laissons parler en notre nom. Céder à la violence, c'est renoncer à faire violence à des hommes et des femmes qui n'en peuvent plus de vivre au rabais, c'est accepter de les traiter en égaux, et de traiter avec eux comme avec des égaux ; ils combattent, ils souffrent, ils meurent pour retrouver cette dignité perdue, cette humanité volée ; en finir avec notre délire sanglant, ce n'est pas s'humilier, c'est devenir un peu moins indigne, et un peu plus Français. — Soit ! qu'on leur accorde des réformes ! — Mais toute réforme sera vaine, qui maintiendra ce peuple en notre dépendance, et toute réforme sera rejetée, qui ne résultera pas d'un accord franco-algérien. Alors, me direz-vous, que faire ? Négocier, il n'y a pas d'autre solution. Mais sur quelles bases négocier ?

La thèse officielle française, vous la connaissez : les négociations proprement dites suivraient des élections libres, elles-mêmes précédées d'un cessez-le-feu. Cessez-le-feu, élections, négociations, cette

stratégie a l'apparence logique ; mais elle comporte de graves difficultés : un cessez-le-feu ne se réalise pas comme ça, parce que l'adversaire vous l'a demandé. Il exige des garanties, et l'assurance que l'ennemi reconnaît la justesse de vos revendications, qu'il entend discuter avec vous des modalités de leur réalisation. La France reconnaît donc le droit de l'Algérie à être l'Algérie ? Nullement, puisque le silence des armes doit permettre, justement, de définir un nouveau statut ! Le cessez-le-feu, tel que le conçoit le gouvernement, n'implique aucun engagement, sinon celui de ne plus tirer ! C'est peu, et les Algériens n'ont pas pris les armes, en novembre 1954, pour les déposer gratuitement en mars 1957. C'est justement parce que la France se refuse à reconsidérer l'état de fait qu'ils ont dû recourir à la violence pour restaurer l'état de droit. Un cessez-le-feu suppose donc des pré-négociations, pré-négociations qui se dérouleraient peut-être à l'ombre, dans les coulisses, mais qui auraient valeur d'engagement officiel, et que sanctionneraient des textes précis. Il ne s'agirait pas là d'entretiens dans le genre de ceux qui se déroulent à Briou ou à Prague, de simples prises de contact, mais d'une première phase des négociations, qui déterminerait déjà le sens et le contenu des pourparlers ultérieurs.

Mais ces démarches supposent qu'il existe déjà, de part et d'autre, des interlocuteurs valables. Or le gouvernement français s'acharne à n'en pas trouver parmi les Algériens : d'où ces élections intermédiaires entre un cessez-le-feu et les négociations. Mais qui n'entrevoit la mauvaise foi de ce procédé ? « Il nous faut trouver d'autres interlocuteurs que les chefs F.L.N. », déclarait dernièrement le Ministre-Résident. Nous ne les trouverons qu'en attirant à nous la population par des mesures appropriées : la réforme municipale, ainsi que la mise en place rapide de réformes économiques et sociales. Quel Algérien se laissera prendre à ce chantage ? Insister que des mesures d'ordre économique suffiront à résoudre la question, c'est vouloir ignorer que le conflit algérien est essentiellement politique, c'est donc choisir de maintenir l'Algérie sous statut. Pourquoi donc refuser aux chefs de la résistance algérienne la qualité d'interlocuteurs valables ? Parce que le gouvernement français entretient encore l'illusion de conserver l'hégémonie politique en

Algérie, parce qu'il espère encore, à l'aide d'un statut moins oppressif, y préserver l'ordre français. F. Mauriac lui-même, dernièrement, n'invocait-il pas « le fait de la communauté franco-algérienne » que l'histoire, selon lui, impose, et qu'elle oppose, en le limitant, au « fait national algérien » ? Son attitude est significative : on reconnaît l'existence d'une personnalité algérienne, mais cette personnalité, encore informe, ne peut se développer que sous tutelle française ; on rejette donc catégoriquement l'éventualité d'une Algérie indépendante, « le massacre à peine interrompu, prétexte-on, reprendrait ».

Pourtant, c'est bien là le fond du problème : il n'y aura pas de négociation possible tant que le gouvernement français se refusera à l'évidence — une évidence pour laquelle, aujourd'hui, des hommes combattent et meurent : le droit de l'Algérie à l'indépendance. « Il ne se trouve en France aucun homme, déclare encore Mauriac, pour proclamer, contre la volonté du Parlement et de la nation, l'indépendance de l'Algérie » ; il ne s'agit pas, dans l'immédiat, de semblable proclamation. Mais ce que les Algériens ne peuvent discuter, négocier, marchandier, c'est la vocation de leur pays à retrouver une indépendance perdue il y a cent trente ans. La reconnaissance du droit à l'indépendance n'est pas encore la reconnaissance de l'indépendance ; et le but d'une éventuelle négociation serait précisément de fixer les modalités de la réalisation progressive d'une indépendance dont le principe aurait été solennellement reconnu ; il serait, en même temps, de fixer le sort de la minorité européenne. Négocier reviendrait donc à accommoder au mieux l'échec de l'actuelle politique française en Algérie.

Tant que les dirigeants français s'obstineront dans le mythe d'une Algérie française ou d'un fait national algérien qu'on distingue arbitrairement de l'indépendance, il n'y a rien à espérer de leurs déclarations d'intentions, ni même de leurs engagements internationaux ; il y a tout à craindre, au contraire, de leur criminel aveulement ; car le temps travaille contre nous, il achemine peu à peu la France vers une capitulation pure et simple. Le Parlement et la nation vont-ils faire preuve, enfin, de réalisme ? Le parti-pris des faits l'emportera-t-il ? Il faut s'en convaincre, et l'espérer.

M. MASCHINO

Le droit d'asile violé en Suisse

Le 28 janvier dernier, la police helvétique arrêta à l'aérodrome de Cointrin deux Suisses et deux Algériens accusés de transporter dans leurs valises des matières explosives.

Elle jeta les quatre personnes à la prison de Genève.

Après une courte détention, les deux Suisses recouvrèrent leur liberté et actuellement, ils vaquent à leurs affaires.

Les deux Algériens, par contre, sont toujours détenus et l'un d'eux vient d'être transféré tout récemment à l'hôpital dans un état très grave.

La presse suisse donna une grande publicité à cette affaire en mettant l'accent sur les risques de danger qu'auraient pu faire courir les explosifs aux voyageurs de l'avion de la Sabena et en rappelant les termes de l'article pénal sous le coup duquel tombe en pareil délit. Mais elle se garda bien de signaler à l'opinion publique la différence de traitement dont bénéficient d'une part les inculpés suisses et que l'on fait subir d'autre part aux inculpés algériens.

Si l'on se réfère aux renseignements fournis par des personnalités suisses de Bâle et par une personne de nationalité autrichienne de Bruxelles, on comprend aisément les raisons qui ont poussé les autorités suisses à user de mesure de clémence à l'égard de leurs ressortissants. Il ne s'agirait en réalité ni plus ni moins que d'une provocation ourdie par les polices belge et française et dans laquelle s'est laissé prendre la police fédérale. Les deux premières cherchaient à faire tomber dans leur piège trois patriotes algériens considérés par les autorités françaises comme étant des responsables de premier plan dans l'organisation de la résistance algérienne et qui se trouvaient alors en territoire suisse. Et la preuve, c'est que le pilote belge était muni d'un ordre pour regagner la base de Bruxelles au lieu de continuer son vol sur Johannesburg dans le cas où ces trois Algériens viendraient à prendre place dans l'appareil. Les policiers belges qui se trouvaient parmi les passagers firent

même prolonger le retard du départ de l'avion dans l'espoir que les Algériens en question ne manqueraient pas d'apparaître à la dernière minute.

Quant à la question de la visite des valises des quatre inculpés voici ce qu'écrivit le « Journal de Genève » en date du 30 janvier 1957 : « Les policiers demandèrent que les bagages de ces quatre messieurs, déjà chargés dans la soute de l'appareil, soient descendus et amenés à la douane ». Les personnes auprès desquelles furent recueillis ces renseignements affirment que la matière explosive provenait de Bruxelles et qu'elle avait été acheminée par avion par la police belge pour être mise dans les valises, ce qui naturellement aurait provoqué un flagrant délit, moyen qui aurait pu permettre l'arrestation des trois patriotes algériens, un façon comme une autre de renouveler le coup de l'avion de Rabat à Tunis. D'ailleurs, un coup de téléphone mystérieux avait le matin même du départ averti l'un des algériens inculpés de faire attention à ses valises parce qu'elles pourraient risquer de prendre subitement du poids à l'aérodrome.

La police fédérale fut surprise quand les agents belges lui exprimèrent leur déconvenue après l'identification des Algériens : « Ce ne sont pas ceux-là », réussit-elle à échapper l'un d'eux.

Au fond cette affaire d'explosif fait partie d'un plan d'action dressé par la police française de connivence avec la police belge et dirigé contre les patriotes algériens qui se trouvent à l'étranger. On essaie de les attirer dans des traquenards pour les faire arrêter et leur créer des difficultés sous le couvert de la légalité. C'est ainsi qu'avec cette affaire on a trouvé un prétexte pour faire bloquer leurs avoirs en Suisse.

D'ailleurs, on a procédé aux relevés des comptes dans les banques suisses de toutes les personnes portant des noms à consonance arabe. De tels procédés ne manquent pas d'avoir des conséquences internationales imprévues.

Ahmed Ali El-FARJANI

L'ALGÉRIE

cette Indochine 1952

Une interview de M. Pierre CLOSTERMANN



Pierre Clostermann, le héros de l'aviation, le député, le Français libéral et lucide, est un ami du peuple marocain. Après huit mois passés en Algérie où il était « rappelé » M. Clostermann a bien voulu faire le point pour les lecteurs de « Démocratie ».

Défiant les « ultras » le grand soldat qu'est Clostermann a tout en acceptant des missions périlleuses, défendu la cause de l'amitié France-Afrique du Nord. On sait qu'il a été victime de deux attentats des « contre-terroristes » au Maroc en 1954. Le 18 janvier dernier il a failli être victime, à Alger, d'un guet-apens des « ultras ». A Paris il a subi les coups de tribulations du « Rassemblement National » de Tixier-Vignancour.

Pierre Clostermann est un grand ami de Sa Majesté qui l'a, au lendemain de son retour, décoré du Ouissam Alaouite dont il porte la rosette de Commandeur avec une légétime fierté.

A sa sortie du Palais où il venait d'être reçu par S.M. Mohammed V, notre ami Clostermann a bien voulu répondre aux questions de notre reporter. D'un ton énergique mais souriant, il nous précise, avec beaucoup de modestie, sa pensée...

Que pensez-vous, Monsieur le Député, de la politique de Robert Lacoste ?

— Par correction, je ne veux rien en dire, si ce n'est qu'il a voulu m'expulser le 6 novembre 1956 d'Algérie à la suite de l'interview que j'ai donnée à « L'ECHO d'Oran »...

Que disiez-vous dans cette interview, Monsieur le Député ?

— J'ai dit que le Gouvernement Général et les Administrations civiles d'Algérie s'étaient disqualifiés.

Pensez-vous que la « solution militaire » est valable en Algérie ? C'est-à-dire est-ce que les moyens de force sont capables d'apporter une solution au problème algérien ?

— Non pas d'accord.

Qu'en concluez-vous ?

— J'en conclus que les événements survenus depuis un an ont amené les opinions publiques française et algérienne dans un tel état d'hystérie que plus personne n'a les pieds sur terre. Est c'est cela le drame.

Comment, alors, voyez-vous l'avenir ?

— Il y a deux façons de répondre. A la Bidault : « On ne sait pas où on va mais on y va sûrement ». Ou de façon tout de même plus sérieuse : d'après la thèse que j'ai toujours défendue, à savoir que c'est Rabat qui trouvera la solution du problème algérien.

Mon rêve, comme je l'avais déjà écrit dans « L'Express » en juin 1956 avant mon départ pour l'Algérie est de voir se constituer une grande Confédération France-Afrique, du Nord dont l'âme serait à Rabat et le cœur à Paris.

Monsieur le Député, avez-vous évoqué lors de l'audience que vient de vous accorder Sa Majesté, le problème algérien ?

— Tous les Français savent que le problème de la paix en Afrique du Nord est le souci dominant de Sa Majesté.

Monsieur le Député, quelle est votre opinion sur la déclaration du Président Guy Mollet du 9 janvier dite d'« intentions » ?

— Cette déclaration n'amène aucun élément nouveau.

Comment résumeriez-vous la situation actuelle en Algérie ?

— C'est l'Indochine 1952.

Nous abordons alors les problèmes franco-marocains et nous demandons à l'honorable député qui avait été pour beaucoup dans la détente des relations franco-marocaines, et qui a œuvré efficacement pour une solution pacifique au Maroc, ce qu'il pense de la question de la présence de l'Armée Française sur notre sol national.

— C'est là un problème de gouvernement qui ne doit être en aucune façon laissé aux initiatives plus ou moins intempestives d'un commandement local.

Quel est, Monsieur le Député, votre avis sur la relation faite par la presse parisienne des procès de Meknès ?

— L'enquête à laquelle je me suis livré sur place chez les membres les plus éminents du barreau français qui ont assisté aux audiences du Tribunal Militaire de Meknès m'a démontré formellement l'ignominie et le mensonge des relations scandaleuses de ce procès que j'avais lues dans la presse française en général et dans « L'Aurore » en particulier.

Pour la négociation en Algérie

Le Conseil National (Français) du Mouvement de la Paix s'est réuni la semaine dernière à Paris et a adopté une déclaration présentée par le Pasteur BOSCH qui mérite d'être citée.

Dans cette déclaration le Conseil estime que « la négociation est la seule issue du drame algérien ».

Après avoir repris les termes de la dernière résolution de l'O.N.U., le Conseil National du Mouvement de la Paix déclare : « Si déplorables et cruels que soient les excès commis dans cette guerre, il est inacceptable de notre pays d'appliquer en Algérie, sous couvert de pacification, des pratiques telles que le recours à la torture, l'internement administratif, les représailles collectives. Il faut arrêter les exécutions des condamnés à mort et mettre fin aux détentions arbitraires ».

Le Conseil pense que la négociation est possible et souhaite la voir porter sur :

- la reconnaissance des aspirations nationales algériennes ;
- les garanties pour la population européenne d'Algérie ;
- la nature des liens politiques particuliers qui doivent s'établir entre la France et l'Algérie.

Puisse son appel au Gouvernement français être entendu !

Les conditions du F. N. L. à l'ouverture des négociations

C'est grâce à « Combat » que nous pouvons connaître les conditions que le F.L.N. aurait posées et sans l'acceptation desquelles il n'accepterait pas de débiter les négociations. Les voici :

- Evacuation de « la majeure partie » des troupes françaises.
- Abolition de l'état d'urgence et des juridictions récemment installées.
- Libération des détenus.
- Epuration profonde de l'administration et de la police en vue d'assurer la sincérité des élections.
- Installation à Alger d'un exécutif provisoire (et parallèlement d'une administration provisoire) qui devrait comprendre la participation du F.L.N. et de l'A.L.N. (Armée de libération nationale), afin de garantir l'exécution des accords.
- Appel à une commission internationale de contrôle, et, le cas échéant, à une « Force internationale de sécurité ».

PACTE RABAT-BAGDAD

Le Conseil de Cabinet qui s'est tenu à Rabat vendredi 15 courant a écouté le Ministre des Affaires Etrangères faire une communication sur le futur traité qui lierait Rabat à Bagdad.

Notre confrère « Ar Raï Al-Amm » et nous mêmes, nous avions informé en son temps l'opinion marocaine sur les négociations qui se déroulaient entre le Maroc et l'Irak. Les milieux officiels marocains avaient démenti la nouvelle et s'étaient placés dans le mutisme le plus complet : Attitude habituelle de nos gouvernants.

Nos relations avec l'Irak allaient poser un problème d'une très grande gravité pour le peuple marocain : Celui de la définition de notre politique à l'égard du monde arabe et musulman.

A peine libéré, le Maroc se trouve aux prises avec le problème du choix de ses alliés. L'importance de cette question nous avait amené à poser ce problème dans les colonnes de « Démocratie ». Une grande confrontation entre les opinions les plus diverses, nous a amené à conclure qu'avant toute

prise de position définitive dans ce domaine, la consultation du peuple s'imposait.

C'est le peuple qui doit librement choisir l'orientation générale de sa politique étrangère. Mais en attendant cette consultation populaire, il s'était dégagé de notre grande enquête quelques principes directeurs que nous rappelons ici.

Le Maroc pays géographiquement occidental, est lié culturellement et spirituellement au monde arabe et musulman.

Le Maroc n'oubliera pas l'aide que ces peuples lui ont apporté dans sa lutte pour la libération, il doit se solidariser avec ces peuples dans leur lutte contre le colonialisme et l'impérialisme.

Cependant nous remarquons avec regret que l'unité ne régnait pas dans les rangs de nos frères arabes et musulmans.

Le Caire partisan d'une politique de neutralité active réunissait autour de lui, l'Arabie Séoudite, la Syrie et la Transjordanie.

Le Royaume Hachemite partisan d'une politique

anti-communiste s'alliait à l'Occident à travers le pacte de Bagdad. D'où une très grande rivalité entre l'Irak et l'Egypte.

S'allier avec l'un ou l'autre de ces deux Etats c'est prendre position pour un bloc contre un autre.

Or aucun impératif stratégique ou économique ne nous dicte une telle politique.

Solidaire de tous les peuples arabes et musulmans, économiquement et stratégiquement en dehors de l'orbite du Moyen-Orient, le rôle de notre diplomatie est clair : rester étrangère à toutes ces luttes intestines et servir honnêtement et sincèrement de trait d'union entre tous les peuples de l'Orient, telle est notre vocation.

Peu de renseignements nous parviennent encore au sujet de ce projet de Pacte Maroc-Irakien. Mais quelles que soient les causes de ce pacte, nous ne voulons à aucun prix renforcer un clan contre un autre et par suite nous aliéner l'amitié et l'affection d'une partie du peuple arabe et musulman.

Notre politique est l'unité du peuple arabe pour la consolidation de la paix et la libération des peuples qui sont encore sous la domination étrangère.

« LE DIPLOMATE »